


PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT



RAPPORT DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL 2017-2019

Juillet 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
INTRODUCTION.....	4
I. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS	5
I.1. Thème 1 : Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice.....	5
I.1.1. Engagement N°1 : Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10).....	5
I.1.2. Engagement N°2 : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté N° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014.....	8
I.1.3. Engagement N°3 : Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire	11
I.2. Amélioration de l'efficacité de l'administration publique	14
I.2.1. Engagement N°4: Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50% de ceux niveau BAC.....	14
I.2.2. Engagement N°5 : Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels	17
I.3. Prévention et répression de la corruption	20
I.3.1. Engagement N°6 : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier	20
I.3.2. Engagement N°7 : Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics (à titre pilote dans les Centres hospitaliers universitaires (CHU) et les Centres hospitaliers régionaux (CHR).....	24
I.3.3. Engagement N°08 : Renforcer les capacités des conseils de discipline.....	27
I.4. Accès à l'information	29
I.4.1. Engagement N°09: Rendre opérationnel le guichet virtuel de l'administration publique	29
I.4.2. Engagement N°10 : Rendre opérationnelle la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs	32
I.4.3. Engagement N°11 : Collecter et publier les données produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible par tous.....	35
I.5. Transparence dans la gestion des finances publiques	37
I.5.1. Engagement 12 : Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État.....	37
I.5.2. Engagement N°13 : Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal.....	40
II. PROCESSUS D'ELABORATION ET DE SUIVI EVALUATION DU PLAN D'ACTIONS .	43
III. ACTIONS DE COMMUNICATIONS SUR LE PAN-PGO.....	44
IV. EVALUATION EXTERNE DU PLAN D'ACTIONS	45
V. PARTAGE D'EXPERIENCE ET APPRENTISSAGE	46
VI. DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN.....	49
VII. PERSPECTIVES	50
VIII. RECOMMANDATIONS.....	50
CONCLUSION	51
ANNEXE 1 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DETAILLE DES ENGAGEMENTS	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGRE	:	Agence générale du recrutement de l'Etat
AJB	:	Association des journalistes du Burkina
AMBF	:	Association des municipalités du Burkina Faso
AMUS	:	Association les mains unies du sahel
ANAIP	:	Autorité nationale d'accès à l'information publique
ANPTIC	:	Agence Nationale de Promotion des TIC
ARBF	:	Association des régions du Burkina Faso
ASCE-LC	:	Autorité supérieure du contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
CDMT	:	Cadre de dépense à moyen terme
CENTIF	:	Cellule nationale de traitement de l'information financière
CGD	:	Centre pour la gouvernance démocratique
CIFOEB	:	Centre d'information, de formation et d'étude sur le budget
CHR	:	Centre hospitalier régional
CHU	:	Centre hospitalier universitaire
CN-MABG	:	Conseil national de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance
CNT	:	Conseil national de la transition
CPIA	:	Country Policy and Institutional Assessment
CSC	:	Conseil supérieur de la communication
CSMOD	:	Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
CT	:	Collectivités territoriales
DDII	:	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DGAJJ	:	Direction générale des affaires juridiques et judiciaires
DGB	:	Direction générale du budget
DGCT	:	Direction générale des collectivités territoriales
DGESS	:	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DSI	:	Direction des services informatiques
EA	:	Effet attendu
EPE	:	Etablissement public de l'Etat
EDIC	:	Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire
FAJ	:	Fonds d'assistance judiciaire
ITS	:	Inspection technique des services
MAEP	:	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MATD	:	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MBDHP	:	Mouvement burkinabè des droits de l'homme et du peuple
MCRP	:	Ministère de la communication et des relations avec le parlement
MDNAC	:	Ministère de la défense nationale et des anciens combattants
MENA	:	Ministère de l'éducation nationale et d'alphabétisation
MFPTPS	:	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MFSNF	:	Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille
MINEFID	:	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJ	:	Ministère de la justice
MJDHPC	:	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique

OBM	:	Observatoire burkinabè des médias
ODD	:	Objectifs pour le développement durable
OMS	:	Organisation mondiale de la Santé
ONG	:	Organisations non gouvernementales
OSC	:	Organisations de la société civile
PACT	:	Programme d'appui aux collectivités territoriales
PADEL	:	Programme national d'appui au développement des économies locales
PAN	:	Plan d'actions national
PCD	:	Plan communal de développement
PDDC	:	Programme de la décentralisation et du développement communal
PEFA	:	Public Expenditure and Financial Accountability
PGO	:	Partenariat pour un gouvernement ouvert
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PNJ	:	Politique nationale justice
PNUD	:	Programme des nations unies pour le développement
PRD	:	Plans régionaux de développement
PSDMA	:	Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
RAJIT	:	Réseau africain des journalistes pour l'intégrité et la transparence
RAME	:	Réseau d'accès aux médicaments essentiels
REN-LAC	:	Réseau national de lutte anti-corruption
SEP	:	Société des éditeurs privés
SNPG	:	Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance
SP-MABG	:	Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance
ST	:	Secrétariat technique
ST-GVAP	:	Guichet Virtuel de l'Administration Publique
SYNATIC	:	Syndicat national des travailleurs de l'Information et de la culture
UNALFA	:	Union nationale de l'audiovisuel libre du Faso

INTRODUCTION

Le Gouvernement s'est engagé à promouvoir les principes de bonne gouvernance notamment la démocratie, la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne. C'est fort de cela que le Burkina Faso a adhéré au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) lors du sommet mondial tenu du 07 au 09 décembre 2016 à Paris.

Le PGO qui est une initiative internationale multipartite, vise à promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques par une plus grande redevabilité et implication des citoyens, la lutte contre la corruption, l'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en vue de renforcer la qualité de la gouvernance, dans un esprit de collaboration avec les acteurs non étatiques, les organisations de la société civile et les médias.

L'adhésion du Burkina Faso au PGO se matérialise par le décret N°2018-0195/PRES/PM/MFPTPS portant adoption du plan d'actions national 2017-2019 du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

Ce premier plan d'actions national, de treize (13) engagements est axé sur cinq (05) thématiques à savoir : (1) le renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice, (2) l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique, (3) la prévention et répression de la corruption, (4) l'amélioration de l'accès à l'information et (5) l'amélioration de la transparence de la gestion des finances publiques.

En vue d'évaluer l'état de mise en œuvre dudit plan d'actions qui couvre la période d'octobre 2017 à juin 2019, un rapport est produit. Ce rapport s'articule autour des points suivants :

- Etat de mise en œuvre des engagements ;
- Processus d'élaboration et de suivi-évaluation du plan d'actions
- Actions de communication sur le PAN-PGO ;
- Evaluation externe du plan d'actions ;
- Partage d'expérience et apprentissage ;
- Difficultés de mise en œuvre du plan d'actions ;
- Perspectives ;
- Recommandations.

I. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS

I.1. Thème 1 : Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice

I.1.1. Engagement N°1 : Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10)

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017- Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Inachèvement du transfert des compétences aux Collectivités territoriales (CT)
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : responsabilisation des acteurs locaux dans l'exercice de leurs pouvoirs ;</p> <p>Objectif global : améliorer la gouvernance locale</p> <p>Résultat escompté: les 21 protocoles d'opérations à compétences transférées sont signés</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>L'achèvement du transfert de compétences consiste à faire signer entre les gouverneurs et les maires de leurs régions respectives, onze (11) protocoles d'opérations d'une part, et entre les gouverneurs et les présidents des conseils régionaux dix (10) protocoles d'opérations d'autre part.</p> <p>L'engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux acteurs locaux de réunir les ressources nécessaires pour la réalisation des besoins de la population locale ; - aux collectivités territoriales et aux citoyens de savoir le budget alloué par l'Etat à chaque collectivité et par domaine de compétence; - de répertorier le patrimoine à transférer par domaine de compétence - au ministère de transférer effectivement les ressources financières aux CT <p>Il s'agira pour la mise en œuvre de cet engagement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT - valider le rapport général de l'inventaire - rendre disponibles les protocoles types d'opérations auprès des acteurs locaux
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car il permet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la responsabilisation des élus locaux vis-à-vis des citoyens ; - la redevabilité des élus locaux sur la gestion des domaines transférés ;

	- l'amélioration de la participation citoyenne au niveau local			
Informations complémentaires	le budget de l'inventaire et des diffusions des protocoles signés : - lien avec l'axe 1 du PNDES - lien avec les ODD 1 à 15 - lien avec le CSMOD - lien avec le PADEL - lien avec les Plans locaux de développement (PCD et PRD)			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
			X	
Description des résultats	- existence d'un rapport général de l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT - existence de projet des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales - existence des annexes des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales - existence d'un cadre juridique de dévolution du patrimoine de l'Etat aux collectivités territoriales			
Prochaines étapes	- finalisation de la signature des protocoles au niveau des Collectivités territoriales avec les maires ; - organisation de la rencontre Gouvernement - Collectivités territoriales pour évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations (Présidée par le Premier Ministre) ; - organisation de rencontres d'échanges entre les acteurs et la programmation des actions d'appui-conseil pour aplanir les divergences et les difficultés du processus de transfert.			
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin	Niveau d'exécution	
Valider le rapport général de l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT	Novembre 2017	Mars 2018	Achevée	
Élaborer des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales	Novembre 2017	Mars 2018	Achevée	
Signer les vingt et un (21) protocoles d'opérations	Novembre 2017	Mars 2018	Substantielle	
Coordonnées de contact				

Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		KOUANDA Idrissa
Titre et département		Directeur général des collectivités territoriales (DGCT)
E-mail et téléphone		Email : idriskoanda@yahoo.fr Tel : 70179908 / 60744405
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Tous les ministères concernés les collectivités territoriales et leurs structures faïtières
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupe de travail	CIFOEB, Labo citoyenneté
Autres informations		
Difficultés		<ul style="list-style-type: none"> - absence d'une ligne budgétaire pour la mise en œuvre de l'engagement. Il a fallu faire recours aux financements des partenaires techniques et financiers à savoir le Programme appui aux collectivités territoriales (PACT) et du Programme Décentralisation et Développement Communal (PDDC). - insuffisance des ressources financières allouées n'ayant pas permis de faire un inventaire exhaustif des biens de l'Etat à transférer aux collectivités territoriales ; - non-respect du délai de dépôt des rapports de l'inventaire initialement prévu le 06 décembre 2016 ; - lourdeur dans le déblocage des fonds pour l'exécution des activités ; - réticence de certains ministères en matière de transfert des compétences et des ressources financières.
Recommandations		<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement des acteurs des Collectivités territoriales par la société civile (formations, plaidoyers, etc) ; - implication de tous les ministères dans le processus de transfert ; - afficher plus de volonté politique des autorités dans le processus de transfert ; - accompagnement technique et sensibilisation des acteurs des Collectivités territoriales par les ministères qui transfèrent les compétences et les ressources.

I.1.2. Engagement N°2 : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté N° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014

Date de durée et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<ul style="list-style-type: none"> - lenteur dans la délivrance des actes de justice (certificats de nationalité, casier judiciaire....) - manque de matériels - non informatisation des données et procédures - des délais jugés excessifs dans la délivrance des actes de justice, notamment dans les juridictions de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : mieux satisfaire les usagers du service public de la justice.</p> <p>Objectif global : délivrer des actes de justice dans les délais raisonnables au profit des usagers</p> <p>Résultat escompté : 50 % des actes de justice respectent les délais de délivrance conformément à l'arrêté N°2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014</p>
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra de réduire considérablement les délais excessifs constatés dans la délivrance des actes de justice.</p> <p>Etapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en ligne les procédures - sensibiliser les acteurs sur l'importance de l'arrêté - contrôler l'application de l'arrêté par l'ITS
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car il permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la transparence dans la délivrance des actes de justice (casiers judiciaire, certificats de nationalité); - la redevabilité publique en ce sens qu'en cas de non-respect des délais, le citoyen dispose d'éléments pour interpeller l'administration judiciaire.

Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - lien avec l'axe 1 du PNDES ; - lien avec la Politique nationale de justice ; - lien avec le Pacte national pour le renouveau de la justice. - lien avec les Objectifs pour le développement durable (ODD 16) 			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de deux plateformes numériques de mise en ligne des procédures les plus utilisées - existence de procédures en ligne - existence de l'annuaire statistique de l'année 2018 du ministère de la justice 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - adoption d'un nouveau référentiel des délais de délivrance des actes de justices - dématérialisation et la mise en ligne d'autres procédures conformément au décret n°2018-0690/PRES/PM/MFTPS/MDENP du 31 juillet 2018 portant adoption de la liste des démarches administratives 			
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution	
Effectuer des missions de supervision et de contrôle par l'Inspection Générale des Services	Novembre 2017	Juin 2019	Non commencée	
Mettre en ligne les procédures les plus	Novembre 2017	Juin 2019	Achevée	
Élaborer un rapport sur les statistiques de délivrance des actes de	Novembre 2017	Juin 2019	Substantielle	
Coordonnées de contact				

Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Léger KINDA¹
Titre et département		Directeur général des affaires juridiques et judiciaires
E-mail et téléphone		legerkinda1@yahoo.fr Tel : (+226) 70 25 30 45
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques	Le personnel judiciaire (magistrats, greffiers) des Tribunaux de grande instance
	ONG, secteur privé, organisations	
Autres informations		
Difficultés		<ul style="list-style-type: none"> - problème institutionnel dans la mesure où la DGAJJ qui est porteuse de l'engagement n'a pas été la structure chargée de le mettre en œuvre - pluralité des structures responsables (ITS, DDII, DGESS, DSI) des activités à réaliser sans une structure de coordination
Recommandations		Implication des acteurs porteurs d'engagement nécessaire à leur formulation.

¹ L'actuel porteur de l'engagement est Dieudonné Marie Désiré MANLY, email : manlydieudonne@yahoo.fr Tel. 70270310

I.1.3. Engagement N°3 : Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire

Date de début et de fin de l'engagement : Octobre 2018 – Juin 2019				
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC)			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Il y a un problème d'accessibilité à la justice, causé essentiellement par l'ignorance, la pauvreté, les pesanteurs socio-culturelles et l'insuffisance budgétaire du ministère			
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : assister le maximum de personnes indigentes à accéder à la justice</p> <p>Objectif global : contribuer à un meilleur accès des personnes indigentes à la justice</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enveloppe du fonds est passée de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA - le nombre de personnes assistées annuellement par le fonds est passé de 97 à 200 			
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Le fonds d'assistance permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer des mécanismes pour réduire au minimum le nombre de personnes « exclues » du système judiciaire - d'être plus efficace grâce au relèvement de l'enveloppe annuelle - d'assister plus de personnes indigentes 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	Cet engagement permet de mettre l'information judiciaire à la disposition du citoyen afin de lui faciliter un meilleur exercice de son droit. Il correspond donc au défi de transparence du PGO.			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de l'engagement : 200 000 000 FCFA - Lien avec le PNDES, Axe1, Objectif stratégique 1.1, Effet attendu (EA) 1.1.1 - Lien avec la Politique nationale de justice (PNJ) 2010-2019, Programme 2, Action 2.6., - Lien avec le Pacte national pour le renouveau de la justice, Chapitre 4, Section 2. - Lien avec les Objectifs pour le développement durable (ODD 16) 			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
			X	
Description des résultats	- document de plaidoyer disponible			

	<ul style="list-style-type: none"> - existence des TDR de la relecture de l'arrêté conjoint n°2016-039/MJDHPC/MINEFID du 12 avril 2016 portant fixation des rétributions forfaitaires des avocats, huissiers de justice, notaires, et experts intervenant dans l'assistance judiciaire et leurs modalités de paiement - réalisation d'émissions radio sur les modalités d'accès au Fonds d'Assistance Judiciaire - organisation d'une campagne de sensibilisation dans toutes les régions du Burkina Faso sur le FAJ - augmentation de 82,45% du Fonds d'Assistance Judiciaire 		
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de la journée nationale de l'assistance judiciaire à Koudougou le 19 octobre 2019, précédée de deux journées d'activités diverses - relecture des statuts particuliers du Fonds d'assistance judiciaire à Koudougou 		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution
Faire un plaidoyer pour l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du fonds	Octobre 2018	Juin 2019	Achevée
Relire les textes relatifs à l'assistance judiciaire	Octobre 2018	Juin 2019	Limitée
Sensibiliser sur l'existence du fonds	Novembre 2017	Juin 2019	Achevée
Augmenter la dotation du fonds de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA	Novembre 2017	Juin 2019	Substantielle
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	SOMBIE Etienne ²		

² L'actuel porteur de l'engagement est PORGO Ilassa, email : porgoilassa@yahoo.fr Tél. : 70 18 05 34/ 77 53 33 33

Titre et département		Directeur général du fonds d'assistance judiciaire
E-mail et téléphone		etiennesombie@yahoo.fr Tel : (+226) 70 24 03 11
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MINEFID
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	OSC, MBDHP, PTF
Autres Informations		
Difficultés		<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de ressources financières pour raison de régulation budgétaire ; - difficultés dans l'estimation des coûts des procédures judiciaires du fait de la complexité des procédures judiciaires et la longueur qui excèdent la période du cycle budgétaire ; - affectations des agents au Fonds d'assistance judiciaire sans tenir compte du profil, de la qualité et de l'emploi de ces derniers ; - statut d'Etablissement public de l'Etat (EPE) du fonds entraine des lourdeurs administratives et des difficultés au niveau des procédures de financement et de décaissement - déblocage tardif du budget notamment en 2018 et 2019.
Recommandations		<ul style="list-style-type: none"> - implication du Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) dans les actions menées par la société civile afin d'assurer le plaidoyer et la communication sur les actions du fonds ; - nécessité d'impliquer le FAJ dans les réunions et rencontres avec les partenaires techniques et financiers ; - plaidoyer pour une augmentation du budget du fonds ; - renforcement de l'effectif du personnel ; - accélération du processus de déblocage des fonds.

I.2. Amélioration de l'efficacité de l'administration publique

I.2.1. Engagement N°4: **Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50% de ceux niveau BAC**

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>L'engouement des Burkinabè pour les concours directs de la fonction publique entraîne, chaque année, de très longues files d'attente, rendant les conditions de dépôts pénibles aussi bien pour les candidats que pour les agents chargés de la réception. En outre, la dispersion des sites de dépôts des dossiers impose de longues distances aux candidats désirant postuler à plusieurs concours.</p> <p>Les personnes vivant avec un handicap sont les plus défavorisées par cette situation.</p> <p>C'est au regard de toutes ces difficultés que le gouvernement burkinabè a estimé que la mise en place d'une plateforme pour permettre les inscriptions en ligne des candidats aux concours directs de la fonction publique se présentait en 2015 comme une alternative.</p> <p>La plateforme d'inscription « e-Concours » accessible au « www.econcours.bf » a permis l'inscription à 18 concours en 2017 sur plus d'une centaine.</p> <p>Le bilan de la mise en œuvre fait ressortir une faiblesse du dispositif pour l'inscription en ligne. Cette situation est causée d'une part par une insuffisance de ressources financières et d'autre part par une insuffisance de dématérialisation de l'administration publique.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : soulager davantage de candidats qui se bousculent chaque année pour déposer leurs dossiers afin de postuler à un emploi décent dans des conditions dignes</p> <p>Objectif global : améliorer la qualité du service public par le renforcement de l'accès pour les usagers.</p> <p>Résultats escomptés : l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins est systématisé à 50%</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer sur le plan technique la plateforme d'inscription « e-Concours » accessible au « www.econcours.bf » en la rendant plus

résoudre le problème public ?	<p>conviviale et plus facile d'utilisation et en sensibilisant les candidats à y avoir recours ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de surmonter la faible qualité de la bande passante au Burkina Faso en combinant diverses stratégies comme les SMS, internet, les réseaux sociaux ; - de faciliter l'accessibilité aux opérations de concours aux candidats potentiels quelle que soit la localité, en économisant leur temps et leur argent. <p>Etapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau la plateforme - Sensibiliser les candidats - Choisir des Cybers dans certaines régions et former leurs gérants à « comment s'inscrire en ligne » 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il améliore l'accès à un service public et permet un partage et une collecte d'informations de qualité ; - il favorise la participation citoyenne à travers la publication du nombre et le type de concours, les centres d'examen et les périodes de composition ; - il permet de disposer de données probantes pour rappeler l'État de ses obligations en termes de mise en place d'un environnement propice à la création d'emplois ; - il contribuera à accroître la culture numérique au Burkina Faso. 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec l'axe 1 du PNDES - Lien avec le Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration. - Lien avec les Objectifs pour le développement durable (ODD 16). 			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à niveau de la plateforme des concours à travers un processus inclusif impliquant tous les acteurs (gouvernement, OSC, secteur privé, bénéficiaires, PTF, etc.), - Inscription en ligne de 100% des concours de la fonction publique de niveau supérieur au BAC - Inscription en ligne de 50% des concours niveau BAC qui ont été mis en ligne - Inscription en ligne de 247532 candidatures qui ont été réceptionnées à travers la plateforme en 2018. - Inscription en ligne de 100% des concours de la fonction publique pour la session 2019. La plateforme est accessible à l'adresse www.econcours.gov.bf 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une application Androïde - Acquisition de serveurs supplémentaires - Implication des DRFP dans l'assistance téléphonique des candidats. 			

Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables		Date de début	Date de fin	Niveau d'exécution
Rédiger le cahier de charge de mise à niveau de la plateforme d'inscription		Novembre 2017	Décembre 2017	Achevée
Mettre à niveau effectivement la plateforme d'inscription		Novembre 2017	Juin 2019	Achevée
Mener des Campagnes de communication		Avril 2018	Juin 2018	Achevée
Coordonnées du contact				
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		KHOGARABOUX-NION / SANOU Edith		
Titre et département		Secrétaire technique du Guichet Virtuel de l'Administration Publique (ST-GVAP)		
Email et téléphone		edithsanou.nion@gmail.com Tel : (+226) 70 23 53 50 / 25330677-78		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	ANPTIC AGRE Tout ministère		
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupe de travail	OPEN DATA		
Autres informations				
Difficultés		<ul style="list-style-type: none"> - Serveurs ne supportant pas la charge d'accès concurrente ; - Centres d'appel d'assistance débordés ; - Temps de maintenance de la plateforme souvent long. 		
Recommandations		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de serveurs supplémentaires ; - Décentralisation de centres d'appel et d'assistance dans toutes les régions et les provinces ; - Mise à disposition de plus de d'informaticiens (développeurs, ing. en sécurité...). 		

I.2.2. **Engagement N°5 : Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels**

Date de durée et de fin de l'engagement : Novembre 2017- juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris?	Absence de dispositif de plaintes ou de recours au niveau du service public Faible participation du citoyen à l'amélioration du service public
Quel est l'engagement ?	Enjeu : Participation citoyenne à l'amélioration de la qualité du service public Objectif global : améliorer la participation des citoyens dans les prestations de service public Résultat escompté : 5 départements ministériels disposent d'instruments d'enregistrement des plaintes
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Cet engagement permettra: <ul style="list-style-type: none"> - de doter les services d'accueil des départements ministériels d'instruments d'enregistrement des plaintes - de traiter les plaintes des usagers - d'améliorer la qualité du service public <p>Les services d'accueil des départements ministériels seront dotés en matériels informatiques et autres consommables de bureau. Aussi un personnel qualifié sera formé pour étoffer ces services. Tout ceci permettra de recevoir convenablement les usagers et de recueillir leurs plaintes.</p> <p>Par ailleurs une plateforme sera mise en ligne pour recevoir directement les plaintes.</p> <p>Toutes les plaintes seront ensuite traitées et les réponses appropriées seront appliquées et affichées publiquement.</p> <p>Ainsi, les usagers de contribueront à améliorer la qualité du service public.</p>

Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	Cet engagement est pertinent car : <ul style="list-style-type: none"> - il crée un espace où les citoyens viendront s'informer de l'action publique - il contribue à la prévention des conflits - il offre l'opportunité aux citoyens de donner leurs avis sur la qualité des prestations de service public - il constitue une forme de participation citoyenne - il permet à l'administration de rendre compte de sa gestion, d'où la redevabilité. 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec l'Axe1 du PNDES - Lien avec Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration - Lien avec la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance - Lien avec l'ODD 16 			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des ministères et institutions. - Développement d'une plateforme de traitement des plaintes - Mise en ligne de la plateforme pour recueillir les avis/plaintes des citoyens relatifs aux prestations de service public, accueil et suggestions des usagers ; - Création de comités de traitement des plaintes dans les ministères. - Instauration d'une plus grande confiance entre les usagers et l'administration à travers un traitement diligent des dossiers ; - Renforcement de la participation citoyenne, la redevabilité et la performance de l'administration publique. 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des acteurs des services d'accueil et d'information à l'utilisation du dispositif; - Campagne d'information à l'attention des usagers et des agents publics. 			
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution	
Doter les services d'accueil de 5 départements ministériels d'un instrument	Novembre 2017	Décembre 2018	Achevée	

d'enregistrement des plaintes			
Mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/ plaintes des citoyens	Novembre 2017	Juin 2019	Achevée
Mettre en place un comité de traitement des plaintes	Janvier 2018	Juin 2019	Achevée
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	DINGARA Jacques Sosthène		
Titre et département	Secrétaire permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance		
E-mail et téléphone	dijaso@yahoo.fr, Tel : (+226) 70 28 73 16 /25 47 20 43		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	5 départements ministères concernés ³	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	PNUD, Banque mondiale, OSC	
Autres informations			
Difficultés	Non opérationnalisation des services d'accueil et d'information dans certains départements ministériels.		
Recommandations	Mise en place effective et opérationnalisation des services d'accueil et d'information dans tous les ministères et institutions.		

³Initialement prévu pour 5 départements ministériels, cet engagement a été étendu à tous les ministères et institutions.

I.3. Prévention et répression de la corruption

I.3.1. Engagement N°6 : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier

Date de durée et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<ul style="list-style-type: none"> - difficultés dans le traitement des dossiers de crimes économiques et financiers - faible répression des cas de corruption et de malversation révélés
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : parvenir à une répression conséquente des auteurs des infractions de crimes économique et financier</p> <p>Objectif global: lutter contre la délinquance financière</p> <p>Résultat escompté : les pôles judiciaires spécialisés de Ouagadougou 1 et Bobo sont fonctionnels</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer le système judiciaire classique actuel qui a des insuffisances en matière d'analyse des dossiers de crimes économiques ; - à l'administration judiciaire de disposer aussi bien de structures et de ressources humaines qualifiées dans le traitement des dossiers de crimes économiques ; - une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers de crimes économique et financier.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accroître la transparence dans le traitement des dossiers de crimes économiques ; - de sanctionner les manquements à la redevabilité dans la gestion des fonds publics ;

	- de recouvrer les avoirs détournés ou dissipés			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Budget Etat, Banque Mondiale - Lien avec l'axe 1 du PNDES (Axe 1) - Lien avec la politique nationale de justice (programme 2 ; action 2) - Lien avec le Pacte national pour le renouveau de la justice (chapitre 3 ; section1) - Lien avec le PSDMA - Lien avec la SNPG - Lien avec la politique de lutte contre la corruption - Lien avec l'ODD 16 			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - adoption et disponibilité du décret portant réglementation de la fonction d'assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés - adoption du décret portant modalité de recrutement des assistants spécialisés - tenue de quatre ateliers de renforcement de capacités des acteurs des pôles judiciaires spécialisés et d'un stage d'immersion - dotation des pôles judiciaires en matériel informatique et bureautique d'une valeur de cinquante millions (50 000 000) FCFA - fonctionnement effectif des pôles judiciaires 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de la police judiciaire spécialisée - disponibilisation des textes relatifs aux modalités de recrutement des assistants spécialisés et à la réglementation de leurs indemnités - élaboration d'un plan de carrière pour le personnel des pôles judiciaires spécialisés 			
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution	
Adopter le décret portant réglementation de la fonction d'assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés et allocation d'une indemnité spéciale	Novembre 2017	Novembre 2017	Achevée	

Adopter un arrêté portant modalités de recrutement des assistants spécialisés	Novembre 2017	Novembre 2017	Substantielle
Désigner les acteurs	Novembre 2017	Novembre 2017	Achevée
Former les acteurs	Novembre 2017	Juin 2018	Achevée
Equiper les pôles judiciaires (50 000 000)	Novembre 2017	Juin 2018	Achevée
Mettre en place une équipe d'officiers de police judiciaire spécialisée	Novembre 2017	Novembre 2018	Non commencée
Faire fonctionner les pôles en leur transmettant les dossiers et compétences	Décembre 2017	Novembre 2018	Achevée
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	SAWADOGO Théophile⁴		
Titre et département	Direction générale de la Politique Criminelle et du Sceau ⁵		
E-mail et téléphone	sawathe3@yahoo.fr Tel: (+226) 70 26 67 37 /25 30 22 13		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MINEFID, Ministère de la sécurité, ASCE-LC, CENTIF	

⁴ L'actuel porteur de l'engagement est KANTAGBA Amadou, email : Tél

⁵ La dénomination actuelle de l'institution est : Direction Générale de la Justice Pénale et des Sceaux

	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	Banque mondiale REN-LAC TRANSPARENCY INTERNATIONAL
Autres Informations		
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de magistrats et de personnels des greffes dans les TGI de Ouaga I et de Bobo-Dioulasso ; - cumul des tâches des magistrats des pôles (dossiers de droit commun et dossiers des pôles) ; - problème des dossiers complexes (critère de très grande complexité) de criminalité économiques et financières encore pendants devant les autres juridictions ; - manque d'un local des juridictions des pôles séparé du TGI ; - insuffisance de formation des OPJ en techniques d'investigation financière et économique ; - difficultés de détermination des critères objectifs, même non exhaustifs, "du critère de la très grande complexité" pour retenir la compétence des pôles ; - manque de texte pour déterminer le sort des dossiers de nature économique et financière pendants devant les juridictions avant l'adoption de la loi ecofin et devant relever de la compétence des pôles écofin ; - manque de matériel roulant pour le parquet et le juge d'instruction pour les transports judiciaires ; - mobilité du personnel des pôles ne favorise pas la capitalisation des expériences ; - absence d'un plan de carrière pour les membres des pôles judiciaires spécialisés. 	
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - prise d'un texte pour déterminer le sort des dossiers de nature économique et financière pendants devant les juridictions avant la création des pôles judiciaires spécialisés et devant relever de leur compétence et apurer le passif en la matière; - clarification davantage du critère de « de très grande complexité » pour retenir la compétence des pôles 	

I.3.2. Engagement N°7 : Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics (à titre pilote dans les Centres hospitaliers universitaires (CHU) et les Centres hospitaliers régionaux (CHR)).

Date de durée et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Structures publiques
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Racket des usagers au niveau des services publics
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : lutter contre toutes les formes de racket à travers la mise en place de dispositifs de veille citoyenne composés de l'administration publique, des usagers et des OSC</p> <p>Objectif global : améliorer la qualité des prestations dans les services publics</p> <p>Résultat escompté : la qualité des prestations dans les services publics est améliorée par la réduction des cas de rackets</p> <p>Pour ce premier plan d'actions, il ne sera considéré que les prestations de services dans le domaine sanitaire.</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens ; - mettre en place un mécanisme de réception des plaintes ; - tenir des rencontres périodiques de concertation ; - faire des dénonciations des cas avérés ; - faire des suggestions pour l'amélioration de l'organisation et le fonctionnement du service public ; - sensibiliser les prestataires sur le respect des codes d'éthiques et de déontologie ; - sensibiliser les usagers sur leurs droits et devoirs.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	Cet engagement permet : <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation des différents acteurs et concourt à la transparence ; - la participation citoyenne, valorisée par la composition du comité dans lequel siègent les usagers, les OSC et l'administration; - l'opérationnalisation des codes d'éthique et de déontologie et invite les responsables administratifs à améliorer les prestations de service (redevabilité). 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de l'État - Lien avec les axes 1 et 2 du PNDES - Lien avec les codes d'éthique et de déontologie sectoriels - Lien avec la charte de qualité du service public 			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - existence d'un mécanisme de réception des plaintes dans les CHR et CHU - disponibilité des rapports d'atelier de sensibilisation des agents de santé sur le respect des codes d'éthique et de déontologie - existence des spots de sensibilisation sur les droits et devoirs des usagers 			
Prochaines étapes	Poursuite du processus de formalisation du cadre juridique des comités citoyens dans les CHR et les CHU			
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution	
Formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres	Novembre 2017	Décembre 2017	Non commencée	
Mettre en place un mécanisme de réception des plaintes dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers	Janvier 2018	Juin 2019	Substantielle	

Organiser des ateliers de sensibilisation des agents de santé sur le respect des codes d'éthiques et de déontologie dans les CHR	Janvier 2018	Juin 2019	Achevée
Réaliser et diffuser des spots de sensibilisation sur les droits et devoirs des usagers	Janvier 2018	Juin 2019	Substantielle
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	Dr SANOU Souleymane		
Titre et département	Ministère de la santé Inspecteur général des services		
E-mail et téléphone	souleymanesanous@yahoo.fr Tel : (+226) 70 26 97 64		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MFPTPS MFSNF MATD	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	OMS RAME REN-LAC BALAI CITOYEN	
Autres informations			
Difficultés	Insuffisance de ressources financières		
Recommandations	Financement des activités		

I.3.3. Engagement N°08 : Renforcer les capacités des conseils de discipline

Date de durée et de fin de l'engagement : 30 Novembre 2017 - 30 juin 2019				
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<ul style="list-style-type: none"> - Faible application des sanctions disciplinaires : - Textes inadaptés - Saisine du conseil de discipline limitée 			
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux : améliorer l'efficacité de l'administration publique</p> <p>Objectif : améliorer le fonctionnement des conseils de discipline</p> <p>Résultat : les conseils de discipline sont fonctionnels</p>			
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de statuer convenablement sur les fautes disciplinaires - de jouer un rôle dissuasif sur d'éventuelles fautes disciplinaires que l'agent public viendrait à commettre - d'appliquer effectivement les sanctions disciplinaires encourues - de relire les textes pour prendre en compte l'ouverture de la saisine du conseil de discipline 			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il motive la dénonciation des agents fautifs et réduit le laxisme dans l'administration publique pour plus de transparence - les responsables hiérarchiques seront motivés à enclencher la procédure disciplinaire (redevabilité) 			
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - lien avec le PNDES - lien avec le PSDMA - lien avec la politique nationale de lutte contre la corruption 			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
			X	
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - textes à relire identifiés - existence d'un plan de rédaction des nouveaux textes - rapport de formation des membres des conseils de discipline - existence de modules de formation - existence d'un guide simplifié des procédures disciplinaires à l'intention des ministères et institutions 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un atelier de relecture des textes relatifs aux conseils de discipline 			

Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables		Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution
Relire ou mettre à jour les textes sur les conseils de discipline		Novembre 2017	Décembre 2017	Limitée
Former les membres des conseils de discipline		Janvier 2018	Juin 2018	Achevée
Former ou sensibiliser les premiers responsables (directeurs centraux, directeurs techniques...) sur la procédure de saisine du conseil de discipline		Janvier 2018	Juin 2019	Achevée
Coordonnées de contact				
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		PARE Francis		
Titre et département		Directeur général de la fonction publique		
E-mail et téléphone		francislpare@yahoo.fr Tel : (+226)70 01 75 36/ 25 40 19 60		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Tout ministère et institutions		
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	Syndicats REN-LAC		
Autres Informations				
Difficultés		Insuffisance de ressources financières		
Recommandations		- relèvement du budget pour la réalisation effective de l'engagement		

I.4. Accès à l'information

I.4.1. Engagement N°09: Rendre opérationnel le guichet virtuel de l'administration publique

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<ul style="list-style-type: none"> - Faible diffusion de l'information publique ; - Lourdeur des mécanismes de diffusion de l'information publique ; - Faible dématérialisation des procédures et des actes administratifs ;
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnalité de la plate-forme informatique du guichet virtuel - Disponibilité de l'information sur les prestations et procédures administratives les plus utilisés dans 5 ministères (MENA, Fonction Publique, Justice, Habitat, MINEFID) <p>Objectif global : opérationnaliser la plate-forme du guichet virtuel de l'administration publique.</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la plate-forme du guichet virtuel est fonctionnelle ; - un répertoire des prestations et procédures administratives les plus utilisées de 5 ministères est disponible - la plate-forme contient les documents de base de l'administration publique ; - les usagers ont accès aux informations administratives.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Il s'agira de développer une application qui prenne en charge les documents de base les plus sollicités par les usagers de l'administration publique.</p> <p>Pour ce faire, une étude diagnostique des besoins des citoyens en matière d'informations sur les documents de base des ministères et institutions permettra de déterminer les informations à mettre sur cette plate-forme et de résoudre les difficultés d'accès à l'information publique des citoyens à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une disponibilité de l'information à tout instant et en tout lieu ; - une plus grande efficacité, une célérité et une transparence dans les prestations ; - un allègement des mécanismes d'accès à l'information publique ;
Pourquoi est-ce que cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<ul style="list-style-type: none"> - Allège les mécanismes d'accès à l'information publique - Améliore l'accessibilité à l'information publique ; - Consacre le droit de l'accès à l'information ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Rend transparentes les prestations de l'administration ; - Permet aux citoyens de prendre connaissance des actes de l'administration. 			
Informations supplémentaires	L'engagement tire son fondement dans les référentiels suivants : <ul style="list-style-type: none"> - le Plan National de développement Économique et Social (PNDES) qui en son Axe 1 vise à « reformer les institutions et moderniser l'administration » ; - le Plan Stratégique Décennal de Modernisation de l'Administration (PSDMA) dont l'Axe 3 vise la promotion de l'accessibilité et de la transparence de l'administration publique - Programme 3 de l'axe3 du PSDMA : dématérialisation des procédures administrative et développement des services en ligne 			
Niveau d'exécution	Non com men cée	Limitée	Substantielle	Achevée
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et déploiement de la partie informationnelle du Guichet virtuel avec plus de 500 démarches répertoriées qui donnent des informations aux usagers, sur les démarches administratives - Développement du volet e-services avec Une phase pilote de mise en ligne des concours directs de la fonction publique dénommée e-concours 			
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Extension de la dématérialisation - Développement de la version multilingue - Vulgarisation du guichet Virtuel 			
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution	
Diagnostiquer les besoins	Novembre 2017	Décembre 2017	Achevée	
Former les acteurs en développement des e-services et en sécurité informatique	Novembre 2018	Décembre 2018	Achevée	
Recruter un cabinet pour accompagner l'équipe technique dans le développement de la plateforme du GV	Janvier 2018	Janvier 2019	Achevée	
Prendre les dispositions pour l'hébergement de la plateforme sur le nœud G-cloud ;	Janvier 2018	Janvier 2018	Achevée	
Réaliser l'application informatique de la plateforme (le codage, la réalisation des tests, la rédaction	Janvier 2019	mai 2019	Achevée	

des manuels d'utilisateurs, la formation des acteurs)			
Rendre disponible en ligne les documents de base (lois, décrets, arrêtés, politiques sectorielles, stratégies, plans d'action et programmes) de tous les ministères et institutions	Juillet 2017	Mars 2018	Achevée
Élaborer et mettre en ligne un répertoire des prestations et procédures administratives les plus utilisées dans 5 départements ministériels ⁶	Juillet 2018	mars 2019	Achevée
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	KHOGARABOUX-NION /SANOU Edith		
Titre et département	Secrétaire technique du guichet virtuel de l'administration publique		
E-mail et téléphone	edithsanou.nion@gmail.com Tel : (+226) 70 23 53 50		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	ANPTIC MDENP Ministères cibles impliqués	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	BEOG NEERE OPEN Burkina	
Autres informations			
Difficultés	Néant		
Recommandations	Néant		

⁶L'activité a été généralisée à tous les ministères et institutions.

I.4.2. Engagement N°10 : Rendre opérationnelle la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la communication et des relations avec le Parlement (MCRP)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Appropriation insuffisante par les acteurs et absence de textes d'application de la loi 051-2015/CNT du 30 Août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs.
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectivité du droit à l'information, consacré par la constitution ; - Contribution à la transparence et à la redevabilité. <p>Objectif global : garantir le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs à tous les citoyens.</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trois (03) décrets et (02) arrêtés sont adoptés pour rendre effective l'application de la loi portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs du 30 Août 2015. - les obstacles sur le droit d'accès à l'information sont levés ; - la loi 051-2015/CNT du 30 Août 2015 est connue par les acteurs
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>La mise en œuvre de la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs se fera à travers l'adoption de textes d'application.</p> <p>Le succès de l'effectivité de cette loi nécessite une diffusion large et une campagne d'information ainsi que la sensibilisation par les OSC, les médias, l'administration publique en vue de faciliter l'adhésion de tout le monde.</p> <p>Les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption des textes d'application de la loi ; - Mise en place de l'Autorité Nationale d'Accès à l'Information Publique (ANAIP) ; - Diffusion et dissémination de la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs répond aux critères de :</p> <p>Transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action de l'administration publique est connue du public - la mise en œuvre de la loi améliore l'accès à l'information publique <p>Participation citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliore les capacités des citoyens à influencer sur des décisions, - améliore l'adhésion des citoyens à la mise en œuvre des politiques, projets et programmes <p>Redevabilité :</p>

	améliore la culture de rendre compte car l'administration sera dans l'obligation de communiquer les informations et les documents détenus par elle.			
Informations supplémentaires	Liens : - Constitution en son article 8 garantit le droit à l'information à tous les citoyens burkinabè. - Plan National de développement économique et social (PNDES) en son axe 1 « reformer les institutions et moderniser l'administration » dont l'un des objectifs stratégique est d'améliorer l'accès des populations à l'information juste - Politique Nationale de Communication (PNCOM) dont l'objectif stratégique 1 vise l'accès des populations à l'information.			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
	X			
Description des résultats	La loi n'a pas été opérationnalisée.			
Prochaines étapes	Le ministère de la communication et des relations avec le Parlement envisage la relecture de la loi d'ici à la fin de l'année 2019. La direction générale des médias entend, à l'issue de cette relecture, enclencher la réalisation des activités entrant dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi.			
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :		Date de fin :	Niveau d'exécution
Adopter le Décret portant fixation des éléments constitutifs et modalités d'organisation de la protection des informations et données classés « très secret défense »	1 ^{er} Novembre 2017		30 avril 2018	non commencée
Prendre l'Arrêté conjoint Défense/ Sécurité portant fixation des éléments constitutifs et modalités d'organisation de la protection des informations et données classés « secret défense »	2 mai 2018		30 juin 2018	non commencée
Adopter le Décret portant création, organisation attribution et fonctionnement de l'Autorité nationale d'accès à l'information publique (ANAIP)	30 juin 2018		01 juillet 2019	non commencée
Adopter le Décret portant nomination des membres du bureau de l'ANAIP	30 juin 2018		01 juillet 2019	non commencée

Diffuser la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 par voie administrative et par le biais des médias		1 ^{er} juillet 2018	30 juin 2019	non commencée
Coordonnées de contact				
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Alimata FARTA / OUEDRAOGO		
Titre et département		Direction Générale des Médias		
E-mail et téléphone		Tél. : 70231716/25376358 / 25 37 63 60 Email : alimafarta2@gmail.com		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP) ; - Conseil supérieur de la communication (CSC) - Ministère de la défense Nationale et des Anciens combattants (MDNAC) - Ministère de la Sécurité 		
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire Burkinabè des médias (OBM) - Association des Journalistes du Burkina (AJB) ; - Syndicat national des Travailleurs de l'Information et de la culture (SYNATIC). - Réseau africain des journalistes pour l'intégrité et la transparence (RAJIT) - Société des Editeurs Privés SEP - Union nationale de l'Audiovisuel Libre du Faso(UNALFA) - UBSTV - Reporter du Faso 		
Autres informations				
Difficultés		Absence de de consensus sur certaines dispositions de la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015, notamment la mise en place de l'ANAIP et sur la nécessité de l'adaptation de la loi au contexte du terrorisme.		
Recommandations		Recherche du consensus pour la relecture de la loi.		

I.4.3. Engagement N°11 : Collecter et publier les données⁷ produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible⁸ par tous

Date de durée et de fin de l'engagement : 30 Novembre 2017 – 30 juin 2019				
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC)			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Le contrôle de l'action gouvernementale est limité par la difficulté d'accès aux données publiques.			
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stimulation de l'innovation et création d'entreprises numériques ; - amélioration de la participation citoyenne ; - renforcement de la démocratie ; <p>Objectif global : Rendre facilement accessible, les données publiques au Burkina Faso</p> <p>Résultats escomptés : 500 jeux de données disponibles sur le portail data.gov.bf</p>			
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	La mise à disposition des données donne les moyens aux citoyens de contrôler l'action publique, et d'interpeller l'autorité sur la base de faits.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	L'ouverture des données publiques permet la transparence et est une base de la participation citoyenne efficace, valeurs chères au PGO.			
Informations supplémentaires	Cet engagement est inscrit dans une politique plus large d'ouverture des données publique qui existe depuis 2013.			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
				X
Description des résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte et de publication de 911 jeux de données sur un objectif visé de 500 jeux de données. - Organisation de campagnes de sensibilisation des acteurs publics à l'ouverture des données - Disponibilité des jeux de données sur le portail http://data.gov.bf 			

⁷On entend par données ouvertes, les données produites par les ministères et institutions (exemples de jeux : base de données sur la liste des écoles, liste des enseignants,.....)

⁸On entend par format ouvert et accessible, un type de fichier qui est réutilisable (CSV, Excel...)

Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les campagnes de sensibilisations et de collecte de données - Publier régulièrement les nouveaux jeux de données - Mettre à jour le portail 		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution
Sensibiliser les acteurs publics à l'ouverture des données	Septembre 2017	Septembre 2019	Achevée
Organiser des campagnes de collecte de données	Septembre 2017	Septembre 2019	Achevée
Traiter et publier 500 jeux de données collectées en open data	Septembre 2017	Septembre 2019	Achevée
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	FOLANE G.L Michael⁹		
Titre et département	Directeur Générale de l'ANPTIC		
E-mail et téléphone	michael.folane@tic.gov.bf Tel : (+226) 25 49 00 24		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	tous les ministères et institutions publiques	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	Toutes les organisations de la société civile Secteur privé	
Autres informations			
Difficultés	Longues procédures dans la validation des activités ainsi que dans le processus de passation de marchés.		
Recommandations	Néant		

⁹Désormais, cet engagement est porté par monsieur **Dié SANOU**, die.sanou@tic.gov.bf/ 70201010

I.5. Transparence dans la gestion des finances publiques

I.5.1. Engagement 12 : Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019				
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID).			
Description de l'engagement				
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	La faible implication des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget : peu d'opportunités sont données au public de participer au processus budgétaire. Selon l'étude IBP (Indice sur le budget ouvert) réalisée en 2015, le Burkina Faso a obtenu le score de 10/100 concernant la participation du public au processus budgétaire.			
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne au processus budgétaire ; - Prise en compte des préoccupations réelles des populations dans le budget. <p>Objectif global : assurer une forte implication des citoyens dans le processus budgétaire pour une transparence et une redevabilité dans la gestion des finances publiques.</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les citoyens participent activement au processus budgétaire ; - les aspirations des populations sont prises en compte dans le budget de l'État ; - le contrôle citoyen sur l'exécution du budget est accru. 			
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	La réalisation de l'engagement permettra d'offrir plus d'opportunités de participation citoyenne dans le processus budgétaire. En effet, les activités permettront aux citoyens d'assurer un suivi citoyen de l'exécution du budget et la délivrance des biens et services publics de qualité.			
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	Cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO dans la mesure où la participation citoyenne dans le processus budgétaire est l'objet de l'engagement. En outre, il contribuera à accroître la transparence et la redevabilité dans le processus budgétaire.			
Informations supplémentaires	Cet engagement est un des critères d'évaluation du système de gestion des finances publiques pour les instruments internationaux telles que l'IBP, le PEFA et le CPIA. Il est également une priorité dans le référentiel national de développement (PNDES) en son Axe 1, et la politique sectorielle de l'économie et des finances. Il est en lien avec le point 4 de l'ODD 16 relatif à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes.			
Niveau d'exécution	Non commencée	Limitée	Substantielle	Achevée
				X

Description des résultats	<p>Cet engagement a permis de communiquer sur le budget de l'Etat en vue de permettre aux citoyens de mieux s'approprier les actions gouvernementales. Les résultats atteints sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation du budget de l'Etat aux populations afin de leur permettre d'exercer leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale ; - sensibilisation des populations sur leur devoir fiscal et leur rôle de veille citoyenne ; - recensement des préoccupations et suggestions des populations en vue de leur éventuelle prise en compte dans les éditions futures. 		
Prochaines étapes	<p>En plus des canaux mis à notre disposition, d'autres canaux ont été identifiés dans le but d'atteindre toutes les cibles. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de journées portes ouvertes de la DGB ; - l'organisation d'Universités d'été de la DGB ; - l'affichage des informations et données budgétaires dans les administrations à forte fréquentation. 		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Niveau d'exécution
Organiser des rencontres d'information sur les grandes orientations du Budget de l'Etat de l'année n+1 à la société civile, au secteur privé et aux collectivités.	Juin 2018	Continue	Non commencée
Renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les finances publiques.	Janvier 2018	juin 2019	Achevée
Mettre en ligne sur le site web de la DGB et du MINEFID la liste des documents budgétaires à publier ainsi que les délais de publication auprès des utilisateurs.	Novembre 2017	Décembre 2017	Achevée
Organiser des rencontres de communication et d'information sur le budget	Janvier 2018	Continue	Achevée

Relancer le journal « Budget infos »	Janvier 2018	Juin 2019	Limitée
Utiliser les canaux radio, télé et presse écrite afin de partager les informations et données budgétaires	Janvier 2018	Juin 2019	Achevée
Produire et diffuser le budget citoyen dans les treize (13) régions	Janvier 2018	Juin 2019	Achevée
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	SOULAMA Vieux Abdoul Rachid		
Titre et département	Directeur général du budget		
E-mail et téléphone	soulamav@yahoo.fr Tel : (+226) 70 26 92 81		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MINEFID, Assemblée Nationale, la Cour des Comptes MENA, Santé	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	CIFOEB, CGD, REN-LAC, AMBF, ARBF	
Autres informations			
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'alphabétisation des citoyens ; - Moyens limités des canaux de diffusion; - Faible connaissance du dispositif d'accès des usagers à l'information budgétaire 		
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Allouer une enveloppe conséquente pour résorber les problèmes des moyens en vue de délimiter des canaux de diffusion - Vulgariser le dispositif d'accès des usagers à l'information budgétaire 		

I.5.2. Engagement N°13 : Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal

Date de début et de fin de l'engagement : Février 2018 - Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Association des municipalités du Burkina Faso
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Faible reddition des comptes sur la gestion budgétaire dans les communes
Quel est l'engagement ?	<p>L'enjeu est de permettre aux communautés d'être informées, associées à l'élaboration et à la reddition de l'exécution budgétaire. La plupart des communes est confrontée à des problèmes de transparence dans la reddition des comptes, des exigences de participation des communautés aux processus budgétaires.</p> <p>Objectif global : accroître la transparence par la reddition des comptes aux communautés</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communautés de 20 communes¹⁰ sont mieux informées de l'exécution budgétaire ; - La gouvernance locale et la confiance entre élus et communautés locales sont améliorées ; - Les espaces de dialogue et d'interpellation participent à l'apaisement du climat social et à la consolidation de la paix.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Il s'agira pour la mise en œuvre de cet engagement d'accompagner 20 communes à fort taux conflictogène et ayant subi des violences pré et post électorales à organiser des espaces de dialogue et d'interpellation communautaire.</p> <p>Ces espaces seront des cadres où les citoyens pourront avoir un dialogue direct avec leurs élus sur la gestion budgétaire de la collectivité. Toute chose qui participe à la transparence et à la redevabilité entre élus et communautés locales.</p> <p>L'engagement part du postulat que la culture et la promotion du dialogue, reddition des comptes et la transparence budgétaire entre les élus et les communautés locales réduisent les contestations et les conflits entre les deux parties. La mise en œuvre de ce dialogue se fera de concert avec les élus, les communautés, les organisations de la société civile et les services techniques déconcentrés de l'Etat.</p>

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>L'engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO en ce qu'il contribue à accroître la transparence, la participation citoyenne et la redevabilité publique.</p> <p>L'engagement, parce qu'il organise un dialogue direct entre communautés et élus sur la gestion budgétaire de la collectivité, participe à la transparence, à l'amélioration de l'accès à l'information publique et même du droit des citoyens à l'information budgétaire.</p> <p>En permettant aux citoyens de participer à un dialogue direct avec leurs élus sur la vie de la commune en général et la gestion budgétaire en particulier, l'engagement crée et améliore les opportunités ou capacités des citoyens à s'informer et à donner leur opinion sur la gestion de la chose publique. Dans ce sens il améliore la participation citoyenne.</p> <p>Lorsque les élus locaux rendent compte de leur gestion budgétaire aux communautés à travers un cadre de dialogue et d'interpellation, cela participe à l'amélioration de la redevabilité publique. Ce que poursuit le présent engagement.</p>			
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liens avec d'autres programmes de la société civile : - Association monde rural (AMR) ; - Diakonia ; - Association les mains unies du sahel (AMUS) ; - Water aide ; - Association Noddenooto (A2N) - Liens avec le Plan national pour le développement - Liens avec d'autres plans d'action nationaux pertinents, comme une Stratégie nationale de lutte contre la corruption 			
<p>Niveau d'exécution</p>	<p>Non commencée</p>	<p>Limitée</p>	<p>Substantielle</p>	<p>Achevée</p>
<p>Description des résultats</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des 20 communes conflictogènes ; - Formation des membres des conseils municipaux aux techniques de dialogue et de redevabilité par des partenaires au développement ; - Mise en place d'un comité d'organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue dans les communes ; - Organisation de sessions de dialogue avec la présence effective des premiers responsables des communes ; - Suivi de la mise en œuvre des recommandations des espaces de dialogue. 			
<p>Prochaines étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du processus de formation des conseillers municipaux aux techniques de dialogue et de redevabilité ; - Formalisation des comités d'organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue dans les communes par un texte. 			
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début</p>	<p>Date de fin :</p>	<p>Niveau d'exécution</p>	

Organiser des tournées de mobilisation et de sensibilisation sur le dialogue auprès des populations des 20 communes	Février 2018	Mars 2018	Substantielle
Former les membres des conseils municipaux aux techniques de dialogue et de redevabilité	Février 2018	Février 2018	Achevée
Mettre en place un ou des comité(s) d'organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue	Février 2018	Février 2018	Achevée
Organiser un espace de dialogue avec présence obligatoire du maire	Mars 2018	Avril 2018	Achevée
Suivre les engagements /décisions par le comité	Avril 2018	Mai 2018	Achevée
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		ZANGO Tenrebsom Boniface¹¹	
Titre et département		Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) Maire de la commune de Laye	
E-mail et téléphone		zangotb@yahoo.fr Tel : (+226) 70240209 (+226) 76665859	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MATD	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Association des régions du Burkina Faso ; - Association monde rural (AMR) ; - Diakonia ; - Association les mains unies du sahel (AMUS) ; - Water aide ; - Association Noddenooto (A2N) 	
Autres informations			
Difficultés			
Recommandations			

¹¹L'engagement est désormais porté par monsieur Jérémie SAWADOGO/ 70557154/
sawadosse@gmail.com

II. PROCESSUS D'ELABORATION ET DE SUIVI EVALUATION DU PLAN D'ACTIONS

Le processus d'élaboration du plan d'actions 2017-2019 du PGO a privilégié une démarche participative à travers l'implication des acteurs issus des départements ministériels, des institutions, des Collectivités territoriales (CT), des Organisations de la société civile (OSC), du secteur privé, des syndicats et des partenaires techniques et financiers.

En vue de disposer d'un document consensuel conformément à la démarche PGO, une réunion de cadrage avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus PGO s'est tenue le 21 avril 2017 et a permis de dégager une vision commune et d'identifier les modalités de participation de chaque acteur dans le processus d'élaboration du plan d'actions national.

L'élaboration du projet de plan d'actions national PGO a eu lieu du 5 au 10 juin 2017. Elle a regroupé des participants issus des ministères et institutions, de la société civile, des syndicats, des collectivités territoriales, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, des personnes de ressources et quatre (04) experts PGO venus de la France, du Kenya et de l'Afrique du Sud.

L'atelier a permis d'une part, d'outiller l'ensemble des participants sur les principes du PGO et d'autre part, de disposer d'un draft du plan d'actions.

En juillet 2017, les projets d'engagements ont fait l'objet d'examen au cours de consultations sectorielles avec les départements ministériels et institutions porteurs des engagements. Ces consultations ont permis d'affiner les engagements, de s'assurer de leur pertinence, d'identifier les parties prenantes et de valider le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan d'action national PGO.

En effet, le comité de suivi évaluation est présidé par un représentant de l'administration publique, la vice-présidence est assurée par un représentant de la société civile. Les membres du comité sont également composés de huit (08) représentants de l'administration publique et de huit (08) représentants de la société civile et des représentants des Collectivités territoriales et des Partenaires techniques et financiers (Confère arrêté du comité).

En vue de recueillir les observations et les amendements des OSC sur le projet de plan d'actions, la société civile a aussi organisé des consultations en septembre 2017.

Le 6 octobre 2017, au cours d'un atelier de validation du projet de plan d'actions réunissant des représentants des ministères et institutions, de la société civile, des syndicats, des collectivités territoriales, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, le consensus s'est dégagé autour de treize (13) engagements. Le plan d'actions composé de ces engagements a été adopté en octobre 2017.

Pour sensibiliser la population sur les enjeux dudit document et faciliter son appropriation, une campagne de communication a été organisée en collaboration avec la société civile.

Pour la première année de mise en œuvre du plan d'actions, cinq (05) équipes composées de représentants de l'administration publique et de la société civile, ont mené une collecte de données auprès de structures porteuses d'engagements. Ces données ont permis d'élaborer un rapport de mise en œuvre qui fait ressortir le niveau de réalisation des engagements, les difficultés et les recommandations pour améliorer la mise en œuvre. Ce projet de rapport a été examiné et amendé le 06 juin 2019 lors du comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance présidé par le Ministre en charge de la fonction publique, point focal du PGO Burkina Faso.

Le présent rapport qui rend compte de l'état de mise en œuvre du plan d'actions 2017-2019 a été élaboré du 3 au 7 juillet 2019, par les représentants des porteurs d'engagement, des OSC et de l'administration publique.

III. ACTIONS DE COMMUNICATIONS SUR LE PAN-PGO

Le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS), en collaboration avec les acteurs de la société civile a organisé du 12 au 17 octobre 2018 dans les treize (13) régions du Burkina Faso une campagne de communication, de sensibilisation et d'information sur le Plan d'actions national du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PAN-PGO). Quatre (04) équipes composées des représentants

du Ministère de la fonction publique du travail et de la protection sociale, des porteurs d'engagements et des organisations de la société civile ont sillonné les régions.

Cette campagne a permis d'informer et de sensibiliser sur l'état de mise en œuvre du Plan d'actions national du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PAN-PGO) et de faciliter le processus d'appropriation du PGO par les représentants de l'administration, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des syndicats et des médias.

La campagne a concerné Ouagadougou et douze (12) chefs-lieux de régions répartis suivant quatre (04) axes :

- ✓ Axe 1 : Bobo Dioulasso-Banfora-Gaoua ;
- ✓ Axe 2 : Koudougou-Dédougou-Ouahigouya ;
- ✓ Axe 3 : Ziniaré-Kaya- Dori ;
- ✓ Axe 4 : Fada N'Gourma-Tenkodogo-Manga.

Les travaux se sont déroulés en plénière et ont été placés sous la présidence des Gouverneurs des régions. Les communications ont été présentées dans chaque région par des cadres de l'administration publique et des acteurs de la société civile.

IV. EVALUATION EXTERNE DU PLAN D' ACTIONS

Dans le cadre du suivi évaluation du plan d'actions PGO, il est prévu une évaluation indépendante menée par un acteur externe du processus. A cet effet, le Burkina Faso a reçu durant la période de novembre 2018, puis de février 2019 une équipe de l'évaluation indépendante de l'implémentation du plan d'actions national PGO 2017-2019. Cette équipe a organisé des entretiens avec les différents porteurs d'engagement sur l'implémentation des engagements, le dispositif de suivi-évaluation, les difficultés, les perspectives et les recommandations. A la date du 30 juin 2019, qui marque la fin du cycle de la mise en œuvre du PAN-PGO, le rapport de Independent reporter mechanism (IRM) n'était pas disponible.

V. PARTAGE D'EXPERIENCE ET APPRENTISSAGE

Le Burkina Faso a participé à plusieurs rencontres au niveau régional et international. Ces rencontres ont été un cadre de partage d'expérience et d'apprentissage avec les pairs engagés dans le processus PGO.

Ainsi, en prélude à la préparation du 1^{er} plan d'actions national PGO, le Burkina Faso a participé à un atelier d'échanges des pairs du Partenariat pour un gouvernement ouvert de l'Afrique de l'Ouest à Accra, au Ghana du 09 au 10 mai 2017.

Cet atelier a permis de tirer profit des progrès réalisés par les pays d'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la lutte contre la corruption, les actions de promotion de l'accès à l'information, la reddition des comptes et l'amélioration des processus clés de mise en œuvre des plans d'actions nationaux pour un gouvernement ouvert. Il a constitué un cadre d'échange avec les pays ayant déjà élaboré leur plan d'actions PGO et de dégager des pistes pour la prise en compte de la dimension de la lutte anti-corruption, de la transparence dans les industries extractives et du recouvrement des avoirs dans l'élaboration des plans d'actions nationaux PGO.

Plusieurs thématiques ont fait l'objet de présentations. Il s'agit essentiellement des thématiques suivantes :

- le concept du partenariat pour un gouvernement ouvert ;
- le contenu du plan d'actions national PGO ;
- la lutte anti-corruption au Ghana ;
- la transparence dans les industries extractives ;
- les bénéficiaires réels.

Une rencontre d'échanges avec les experts PGO Afrique a permis de présenter le déroulement du processus d'élaboration du plan d'actions national PGO du Burkina Faso, les acteurs impliqués et la démarche méthodologique envisagée. A cette rencontre, la société civile a été représentée par le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC).

Lors de la conférence d'Afrique sur les données ouvertes tenue à Accra en juillet 2017, le Burkina Faso a eu l'occasion de participer à des panels sur l'état du PGO en Afrique et apprendre de l'expérience des autres pays sur les processus de création.

En outre, en marge de la conférence d'Afrique francophone sur les données ouvertes, un atelier de partage d'expériences entre les pays francophones sur le PGO a été

organisé à Ouagadougou du 02 au 03 juin 2017. Lors de cette rencontre, le pays a tiré profit de l'expérience de la Tunisie et de la Côte d'Ivoire qui étaient déjà membres depuis au moins une année. Le Burkina Faso a aussi partagé son expérience dans le cadre de son éligibilité à l'initiative PGO.

Aussi, du 17 au 19 juillet 2018, le pays a pris part au 5^{ème} Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, à Tbilissi en Géorgie. Le sommet a enregistré la participation de chefs d'Etat et de gouvernements de plusieurs pays du monde. Les acteurs de la société civile et les partenaires techniques et financiers ont également pris part aux travaux du sommet.

Au cours des différents panels, le Secrétaire Permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance, point focal PGO au Burkina Faso a partagé son expérience sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'actions national. Ce fut une occasion pour recueillir des commentaires et des recommandations des pairs et de tirer profit des progrès réalisés par les pays engagés dans le processus PGO. Le sommet a permis de :

- créer un espace de partage d'expérience et d'apprentissage avec les pays membres et les participants locaux du PGO ;
- recevoir le feedback des pairs sur les expériences respectives des pays membres;
- s'informer sur les ressources disponibles pour accompagner les pays ;
- tisser des relations avec les pays engagés dans la mise en œuvre de leur plan d'actions.

Lors de la conférence internationale sur les données ouvertes à Buenos Aires en Argentine en septembre 2018, le Burkina Faso a encore eu l'opportunité lors de divers panels de partager son expérience sur les marchés publics ouverts, l'accès des données de l'aide et la co-création entre autres.

Par ailleurs, le Burkina Faso a participé du 22 au 23 novembre 2018 à Tunis en Tunisie à un séminaire régional du Programme d'appui aux gouvernements ouverts francophones (PAGOF). L'objectif du séminaire était de réunir les pays francophones africains autour du gouvernement ouvert et d'échanger sur les bonnes pratiques liées au PGO. Plusieurs ateliers ont été organisés et portaient entre autres sur les thématiques suivantes :

- faciliter la libre circulation des idées par le droit d'accès à l'information ;
- répondre aux défis de transparence et gouvernance financière ;
- nouveaux cadres de participation citoyenne ;
- plaider pour le gouvernement ouvert ;
- associer l'innovation pour renforcer les capacités et mobiliser les écosystèmes.

Le Ministère en charge de la fonction publique a été invité par le Ministère de la réforme de l'administration et de la fonction publique du Royaume du Maroc et la Direction de la gouvernance publique de l'OCDE à prendre part à la conférence internationale sur l'accès à l'information et le gouvernement ouvert, tenue le mercredi 13 mars 2019 à Rabat au Maroc.

La mission avait pour objet de faire une communication sur le thème : « Gouvernement ouvert et accès à l'information ».

Les sessions parallèles se sont tenues simultanément sur deux (02) thèmes différents à savoir :

- ✓ le gouvernement ouvert levier d'inclusion ;
- ✓ le rôle de l'accès à l'information dans la promotion de la transparence.

Ces sessions ont permis d'échanger sur les facteurs de succès pour mettre en œuvre une politique des données ouvertes de l'administration publique afin d'accroître la transparence et la participation mais aussi de créer des opportunités économiques.

Un atelier a porté sur « La participation de la société civile au processus du gouvernement ouvert ». Cet atelier a invité les intervenants à se prononcer sur les mécanismes les plus adaptés pour faire participer la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives de gouvernement ouvert et sur comment assurer une participation plus inclusive.

Enfin, du 29 au 31 mai 2019, s'est tenu le 6^{ème} Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert à Ottawa au Canada. Les thèmes abordés ont porté sur l'inclusion, la participation et l'impact des engagements des plans d'actions nationaux en vue d'accélérer les réformes sur l'égalité des sexes, l'inclusion et de permettre aux gouvernements à prendre des mesures concrètes pour faire progresser la participation des femmes dans le processus de co-création et d'implémentation des engagements des plans d'actions.

Le sommet a connu la participation de la délégation du Gouvernement du Burkina Faso conduite par le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale. La délégation a eu des échanges avec une équipe de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Banque Mondiale.

La première rencontre portait sur l'état de mise en œuvre du Programme d'appui aux gouvernements ouverts francophones conduit par Expertise France (EF) et Canal France International (CFI) et financé par l'AFD.

La seconde rencontre avec la Banque Mondiale concernait l'état d'avancement de la proposition technique du Burkina Faso pour son éligibilité au fonds multi-donneurs pour la mise en œuvre de l'engagement n°5 (Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes des usagers des ministères et institutions) du plan d'actions national du PGO. L'équipe chargée de l'examen de la proposition technique a fait le point des différentes étapes de l'examen de la proposition technique et a assuré de son engagement à accompagner le Burkina Faso.

Par ailleurs, au cours du sommet, des panels ont permis d'échanger sur l'état des lieux du Partenariat pour un gouvernement ouvert notamment en Afrique, comment renforcer l'inclusion, la participation des acteurs impliqués dans le PGO et comment rendre plus inclusive et participative la co-création des plans d'actions.

Ce sommet a permis de :

- créer un espace de partage d'expérience et d'apprentissage avec les pays membres et les participants locaux du PGO ;
- recevoir le feedback des pairs sur les expériences respectives des pays membres;
- s'informer sur les ressources disponibles pour accompagner les pays ;
- tisser des relations avec les pays engagés dans la mise en œuvre de leur plan d'actions.

VI. DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités des engagements du PAN portent entre autres sur :

- l'absence de budget pour la mise en œuvre de certains engagements;

- l'insuffisance de données et difficultés pour documenter la mise en œuvre des activités des engagements;
- le manque de synergie d'actions entre acteurs impliqués dans la mise en œuvre des engagements;
- une faible connaissance des enjeux liés à la mise en œuvre des engagements du Plan d'actions national PGO par les acteurs.

VII. PERSPECTIVES

Les perspectives dégagées pour une bonne mise œuvre et le suivi du PAN-PGO portent sur :

- l'organisation de rencontres d'échange et de partage d'expérience avec tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre du PAN-PGO;
- le renforcement des capacités des points focaux sur le suivi-évaluation des engagements du Plan d'actions national PGO grâce au Programme appui aux gouvernements ouverts francophones (PAGOF);
- l'organisation d'un plaidoyer auprès de certains acteurs (PAGOF, PTF) pour un accompagnement technique et financier dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/PGO.

VIII. RECOMMANDATIONS

Pour une bonne mise en œuvre des engagements du PAN-PGO, les recommandations suivantes sont formulées :

- interpeller les structures porteuses des engagements pour un meilleur suivi des activités menées;
- organiser des ateliers de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du PAN-PGO ;
- créer une synergie d'actions entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités;
- accompagner financièrement les structures porteuses des engagements pour mise en œuvre réussie du PAN-PGO;
- organiser des campagnes de communication afin de recueillir une plus grande adhésion des acteurs dans la mise en œuvre du PAN-PGO.

CONCLUSION

Le gouvernement ouvert se présente comme une nouvelle forme de collaboration entre les acteurs publics et la société civile afin de trouver des solutions conjointes aux grands défis démocratiques auxquels notre pays fait face. Il nourrit le dialogue entre l'Etat et la société civile et participe efficacement à la modernisation de l'action publique.

La mise en œuvre réussie du Plan d'actions national 2017-2019 du PGO est une importante opportunité pour consolider les relations entre les structures étatiques et la société civile dans un contexte national marqué entre autres par la rareté de ressources financières, l'insécurité, des revendications dans plusieurs secteurs et une forte attente des citoyens sur les questions de transparence, de justice, de participation, d'accès à l'information et de redevabilité des gouvernants.

Il ressort de la mise en œuvre du PAN-PGO que cinq (05) engagements sont complètement achevés, sept (07) engagements sont substantiellement mis en œuvre et un (01) engagement n'a pas encore commencé.

Le bilan est certes satisfaisant, mais de nombreux défis demeurent notamment le manque de ressources pour la mise en œuvre de certains engagements d'où la nécessité de l'implication et de la détermination de tous les acteurs.

ANNEXE 1 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DETAILLE DES ENGAGEMENTS

Thème 1 : Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice

Engagement N°1 : Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10)

La politique de la décentralisation prévoit le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales (CT). Cependant, ce transfert n'est pas encore effectif pour tous les domaines à transférer. Au regard de l'inachèvement de ce transfert des compétences aux CT en vue d'assurer la responsabilisation des acteurs locaux dans l'exercice de leurs pouvoirs, le gouvernement s'est engagé à signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10). L'objectif est d'améliorer la gouvernance locale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement, les activités suivantes sont programmées :

- ✓ valider le rapport général de l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT
- ✓ élaborer des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales
- ✓ signer les vingt et un (21) protocoles d'opérations

L'état de réalisation de ces activités se présente comme suit :

Valider le rapport général de l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT : la volonté du gouvernement burkinabè de promouvoir une démocratie participative et un développement local à la base matérialisée par la décentralisation s'est traduit par le renforcement de la gouvernance locale à travers une gestion optimale des ressources des collectivités territoriales.

Aussi, dans le souci d'une meilleure répartition des ressources pour l'exercice des compétences transférées et pour améliorer la gestion des biens des collectivités territoriales, un inventaire du patrimoine à transférer aux collectivités territoriales ainsi que des ressources humaines mises à leur disposition a été réalisé.

En effet, il s'est agi de faire la liste des biens meubles et immeubles¹² et des agents mis à disposition pour l'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales relativement aux onze (11) domaines.

C'est ainsi que le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) avec l'appui financier du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) a entamé la réalisation de cet inventaire ; cela pour assurer aux présidents des conseils de collectivités territoriales et à leurs collaborateurs une gestion efficiente et efficace du patrimoine transféré aux collectivités territoriales ainsi que des

¹² Cf. annexe n° : liste du patrimoine à transférer aux régions et communes.

ressources humaines mises à leur disposition. L'inventaire proprement dit a démarré le 14 novembre 2016 et a duré trois (3) semaines.

Suite à la réception des différents rapports sur l'inventaire transmis par les ministères, le comité de suivi s'est réuni à Ouagadougou le 14 février 2017 pour s'accorder sur les données collectées et rédiger le projet de rapport général. La validation dudit rapport¹³ a eu lieu les 25 et 26 octobre 2017 à Koudougou pour un coût de 7 022 300 FCFA.

Le taux de réalisation physique de l'activité est de 100%. Le taux d'exécution financière est également de 100%.

Élaborer les arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales : l'inventaire réalisé a permis d'identifier tous les biens meubles et immeubles qui doivent être dévolus aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, conformément aux textes en vigueur, la dévolution de ces biens doit faire l'objet d'arrêtés interministériels¹⁴ dans tous les domaines de compétences transférées. D'où la tenue d'un atelier¹⁵ les 07 et 08 novembre 2017 à Koudougou dont le montant s'est élevé à 2 298 300 FCFA pour un coût prévisionnel de 2 864 400 FCFA. Le taux d'exécution financière est de 80,24%.

L'objectif de cette activité est d'élaborer et de valider des projets d'arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'Etat aux collectivités territoriales dans tous les domaines de compétences transférées.

Le taux d'exécution physique est de 100%.

Élaborer les annexes des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales : après la validation du rapport général de l'inventaire et l'élaboration des arrêtés portant dévolution du patrimoine de l'Etat aux collectivités territoriales, les listes des biens par collectivité territoriale et par domaine devraient être élaborées. Ces listes constituent les annexes qui doivent accompagner les arrêtés. D'où l'atelier d'élaboration des annexes des arrêtés portant dévolution du patrimoine de l'Etat aux collectivités territoriales qui s'est tenu du 02 au 05 mai 2018 à Koudougou pour un coût de 2 999 000 FCFA sur un coût prévisionnel de 3 000 000 FCFA.

¹³ Cf. annexe n° : Rapport provisoire de l'inventaire du patrimoine de l'Etat à transférer et des ressources humaines à mettre à la disposition des collectivités territoriales.

¹⁴ Cf annexe n° : Projets d'arrêtés portant dévolution du patrimoine de l'Etat aux régions et aux communes.

¹⁵Cf annexe n° : Compte-rendu de l'atelier de l'élaboration des arrêtés portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales.

Les objectifs de l'atelier sont d'établir la liste :

- ✓ des biens meubles de l'Etat à transférer par domaine à chaque Collectivité territoriale (CT);
- ✓ des biens immeubles de l'Etat à transférer par domaine à chaque CT;
- ✓ exhaustive du matériel roulant de l'Etat à transférer par domaine à chaque CT.

Le taux de réalisation physique de l'activité est de 100% et le taux d'exécution financière est de 99,96%.

Finaliser le cadre juridique de dévolution du patrimoine de l'Etat aux collectivités territoriales : afin de procéder à la signature des protocoles d'opérations entre les gouverneurs et les présidents de conseils des collectivités territoriales, il est nécessaire que l'ensemble des documents d'inventaire sectoriels, les arrêtés et les protocoles d'opérations sur la dévolution du patrimoine puissent être actualisés et validés par l'ensemble des acteurs.

C'est pourquoi, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a organisé un atelier sur le parachèvement des annexes et le cadre juridique liés à la dévolution du patrimoine. Ledit atelier¹⁶ s'est tenu du 03 au 05 octobre 2018 pour un coût total de 3 999 500 FCFA sur un coût prévisionnel de 10 000 000 FCFA. Il s'est agi au cours de cet atelier :

- ✓ de finaliser les annexes des arrêtés de dévolution du patrimoine de l'Etat aux Collectivités territoriales (CT) ;
- ✓ d'actualiser les arrêtés portant dévolution du patrimoine de l'Etat aux CT ;
- ✓ d'actualiser les protocoles d'opérations sur le transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux CT.

Le taux de réalisation physique de l'activité est de 100% et le taux d'exécution financière de 39,99%.

Signer les vingt et un (21) protocoles d'opérations : la première rencontre pour la signature des protocoles d'opérations a eu lieu le vendredi 10 mai 2019 à Ouahigouya pour ce qui concerne la région du Nord.

Cette rencontre a marqué le lancement officiel d'une série de rencontres régionales pour la signature des protocoles d'opérations.

La deuxième rencontre a eu lieu le 07 juin 2019 à Dédougou et a concerné les acteurs de la région de la Boucle du Mouhoun.

¹⁶ Cf. annexe n° : Compte rendu de l'atelier de finalisation du cadre juridique de dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales.

Au cours de ces rencontres, l'ensemble des protocoles d'opérations (21) sont signés d'une part entre le gouverneur de la région concernée et le président du conseil régional et d'autre part entre le gouverneur et les maires. La signature se fait en trois (3) exemplaires.

A ce jour deux (02) régions sur les treize (13) ont pu signer les protocoles d'opérations soit un taux d'exécution de 15,38%.

En termes de bilan de mise en œuvre de l'engagement, sur cinq (05) activités programmées, quatre (04) ont été totalement réalisées à 100% et une (01) activité réalisée à 15,38% soit un taux global de 83,07%

Difficultés rencontrées :

- ✓ l'absence d'une ligne budgétaire pour la mise en œuvre de l'engagement. Il a fallu faire recours aux financements des partenaires techniques et financiers à savoir le Programme appui aux collectivités territoriales (PACT) et du Programme Décentralisation et Développement Communal (PDCC).
- ✓ l'insuffisance des ressources financières allouées qui n'a pas permis de faire un inventaire exhaustif des biens de l'Etat à transférer aux collectivités territoriales ;
- ✓ le non-respect du délai de dépôt des rapports de l'inventaire initialement prévu le 06 décembre 2016 ;
- ✓ la lourdeur dans le déblocage des fonds pour l'exécution des activités ;
- ✓ la réticence de certains ministères en matière de transfert des compétences et des ressources financières.

Perspectives :

- ✓ finalisation au plus tard en juin 2020 de la signature des protocoles ;
- ✓ organisation de la rencontre Gouvernement-Président des conseils de collectivités territoriales en septembre 2019 pour l'état de mise en œuvre des recommandations et des engagements pris lors de l'édition passée (rencontre présidée par le Premier Ministre) ;
- ✓ organisation de rencontres d'échanges entre les acteurs et la programmation des actions d'appui-conseil pour aplanir les divergences et les difficultés du processus de transfert ;
- ✓ organisation de sorties terrains pour évaluer l'exercice des compétences et des ressources transférées.

Recommandations

- ✓ accompagnement des acteurs des collectivités territoriales par la société civile (formations, plaidoyers, etc) ;
- ✓ implication de tous les ministères dans le processus de transfert ;

- ✓ afficher plus de volonté politique des autorités dans le processus de transfert ;
- ✓ accompagnement technique et sensibilisation des acteurs des collectivités territoriales par les ministères qui transfèrent les compétences et les ressources ;
- ✓ faire des plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers pour faciliter le déblocage des fonds alloués aux activités.

Engagement N°2 : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté N° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014

Au Burkina Faso, on observe une lenteur dans la délivrance de certains actes de justice notamment les certificats de nationalité, les casiers judiciaires. Les délais jugés excessifs dans la délivrance de ces actes de justice principalement dans les juridictions de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso s'expliquent en partie par les facteurs suivants : le manque de matériels, l'insuffisance de personnels et la non informatisation des données et procédures.

Pour pallier cette situation en vue de mieux satisfaire les usagers du service public de la justice, le Gouvernement s'est engagé en collaboration avec la société civile à délivrer des actes de justice dans les délais raisonnables au profit des usagers. Il est attendu de la mise en œuvre de cet engagement que 50 % des actes de justice soient délivrés dans les délais prévus par l'arrêté N°2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014.

Pour ce faire, les activités suivantes ont été retenues :

- ✓ effectuer des missions de supervision et de contrôle par l'Inspection Générale des Services (IGS),
- ✓ mettre en ligne les procédures les plus utilisées
- ✓ élaborer un rapport sur les statistiques de délivrance des actes de justice.

Effectuer des missions de supervision et de contrôle par l'Inspection Générale des Services (IGS) : cette activité n'a pas été réalisée.

Mettre en ligne les procédures les plus utilisées : il a été mis en ligne plusieurs procédures notamment la jurisprudence, la législation et le Bureau d'accueil virtuel sur les sites www.lexprafaso.justice.gov.bf et www.info-pratiques.justice.gov.bf. Il faut relever que certaines procédures sont déjà prises en compte par le décret n°2018-0690/PRES/PM/MFTPS/MDENP du 31 juillet 2018 portant adoption de la liste des démarches administratives à mettre en ligne, à simplifier, à automatiser et à dématérialiser au sein des ministères et institutions. En effet, il y est prévu la mise en ligne de 17 procédures au titre du ministère de la justice. La Direction du Développement Institutionnel et de l'Innovation (DDII) a déjà entrepris la simplification de certaines procédures. Le taux d'exécution physique est de 100%.

Elaborer un rapport sur les statistiques de délivrance des actes de justice :
L'annuaire statistique de l'année 2018 du ministère de la justice fait ressortir la situation des actes délivrés¹⁷.

Au total, sur trois (03) actions prévues, deux (02) ont été réalisées, soit un taux d'exécution physique de 67%.

En termes de difficultés rencontrées, on peut relever un problème institutionnel dans la mesure où la DGAJJ qui est porteuse de l'engagement n'a pas été la structure chargée de la mettre en œuvre. En outre, il y a une pluralité des structures responsables (ITS, DDII, DGESS, DSI) des activités à réaliser sans une structure de coordination.

En perspectives, un nouveau référentiel précisant de nouveaux délais de délivrance des actes de justice est en cours d'adoption.

En termes de recommandation, l'implication des acteurs porteurs d'engagement est nécessaire à leur formulation.

Engagement N°3 : Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire

L'accessibilité à la justice au Burkina Faso est entravée par l'ignorance, la pauvreté, les pesanteurs socio-culturelles et l'insuffisance budgétaire du ministère de la justice. Pourtant, l'accès à la justice est un droit qui garantit les autres droits. Il est de ce fait un droit fondamental et les normes énoncées dans les différents instruments juridiques de promotion et de protection des droits humains obligent les Etats parties à rendre la justice accessible à tous. C'est en ce sens que le Ministère en charge de la justice, a non seulement mis en place un cadre normatif favorable à l'accès à la justice, mais il a aussi mis en œuvre de nombreuses politiques et stratégies visant à accroître son efficacité et à améliorer son accessibilité. Il est à noter que si des efforts ont été réalisés ces dernières années notamment par la construction de nouvelles juridictions réduisant ainsi la distance à parcourir par les justiciables pour faire valoir leurs droits, il n'en demeure pas moins que le coût de la justice (qui tient à la capacité financière des justiciables à pouvoir saisir une juridiction et de s'acquitter des frais de justice) reste un obstacle à l'accessibilité de la justice surtout pour les personnes indigentes et vulnérables.

Pour pallier ce dysfonctionnement, le gouvernement a mis en place un système dénommé « assistance judiciaire » permettant ainsi à ces personnes de pouvoir accéder à la justice.

¹⁷ Mettre en ligne l'annuaire statistique

Pour la mise en œuvre de cette assistance judiciaire au Burkina Faso, il a été créé un fonds national par décret n°2016-341/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID du 04 mai 2016 portant statuts particuliers du Fonds d'assistance judiciaire ;

Cette institution porte l'engagement N°3 intitulé « Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire ». L'état de mise en œuvre des activités de cet engagement se présente comme suit :

Faire un plaidoyer pour l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du Fonds : le ministère de la justice a plaidé pour l'augmentation de ce fonds qui est passé de 100 000 000 FCFA en 2017 à 170 000 FCFA en 2018. En plus, un document de plaidoyer a été élaboré courant 2018 pour une augmentation conséquente en 2019. L'activité est réalisée avec un taux d'exécution physique de 100%.

Relire les textes relatifs à l'assistance judiciaire : cette activité a connu un début de réalisation avec l'élaboration des termes de références de la relecture de l'arrêté conjoint n°2016-039/MJDHPC/MINEFID du 12 avril 2016 portant fixation des rétributions forfaitaires des avocats, huissiers de justice, notaires, et experts intervenant dans l'assistance judiciaire et leurs modalités de paiement. Aussi des correspondances ont été envoyées aux différents intervenants dans le processus de prise en charge des assistés dans le but de recueillir leurs observations. Ensuite un comité technique devait se réunir en atelier de rédaction du projet de l'arrêté en décembre 2018. Le montant prévu pour cette activité est de 2 550 000 FCFA. L'activité n'est pas encore réalisée. Toutefois, elle est programmée pour être exécutée au deuxième semestre de l'année 2019. Le taux d'exécution physique est de 0%.

Sensibiliser sur l'existence du fonds : des campagnes de sensibilisation ont été effectuées dans différentes localités du Burkina Faso. Ces campagnes consistaient à animer des émissions radio et à regrouper les acteurs locaux en atelier afin de leur présenter le fonds d'assistance judiciaire et les modalités d'accès à l'assistance judiciaire. Cette activité s'est déroulée selon le chronogramme suivant :

- du 09 au 13 janvier 2017 à Tougan, Nouna et Dédougou;
- du 16 au 20 janvier 2017 à Banfora, Orodara et Boromo;
- du 24 au 28 janvier 2017 à Gaoua, Diébougou et Koudougou;
- du 08 au 09 février 2017 à Manga;
- du 12 au 16 février 2017 à Ouahigouya, Djibo et Yako;
- du 16 au 17 février 2017 à Léo; du 21 au 25 février 2017 à Tenkodogo, Koupéla et Fada N'Gourma;
- du 14 au 17 mars 2017 à Dori et Kaya;
- du 04 au 07 avril 2017 à Kongoussi et Bogandé
- du 31 juillet au 03 août 2018 à Dori et Kaya
- le 9 août 2018 à Ouahigouya
- le 23 août 2018 à Manga
- du 04 au 08 septembre 2018 à Dédougou, Bobo Dioulasso et Gaoua.

Le coût de ces campagnes s'élève à 19 101 000 F CFA en 2017. Sur un budget de 8 000 000 FCFA initialement programmé en 2018, l'activité a été réalisée avec un coût de 19 900 000 FCFA. Cela s'explique par un financement additionnel de partenaires qui s'élève à 11 900 000 FCFA. Le taux d'exécution physique de l'activité est de 100%.

L'activité sera poursuivie au cours de l'année 2019 dans les trois (03) localités suivantes : Sabou, Réo et Koudougou du 07 au 13 juillet 2019 pour un coût prévisionnel de 4 000 000 FCFA.

Augmenter la dotation du fonds de 100 000 000 F CFA à 200 000 000 F CFA : en 2018, le budget du FAJ a connu une augmentation et est passé de 100 000 000 F CFA à 170 000 000 F CFA au vu l'accroissement du nombre des assistés. Mais, il a connu une baisse au cours de l'année 2019 et s'élève à 164 900 000 FCFA pour cause de régulation budgétaire.

L'objectif de 200 000 000 F CFA n'a pas été atteint mais l'effort consenti par le gouvernement est louable. Le FAJ compte poursuivre le plaidoyer auprès des autorités de tutelle, du Ministère de l'économie, des finances et du développement et des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte voire le dépassement de cette prévision budgétaire. Cette activité n'a pas nécessité de moyens financiers. Le taux d'exécution physique et financière de cette activité est de 82,45%.

Le bilan de mise en œuvre de l'engagement indique que sur quatre (04) activités programmées, une (01) a été réalisée et les trois autres (03) sont est en cours de réalisation. Le taux d'exécution physique de l'engagement est de 75%.

Difficultés de mise en œuvre

- ✓ insuffisance de ressources financières pour raison de régulation budgétaire ;
- ✓ les autorités n'ont pas pris à bras le corps la question de l'assistance judiciaire contrairement à d'autres fonds. Cela a pour conséquence une faible implication des autorités en matière de plaidoyer pour le financement du fonds¹⁸ ;
- ✓ difficultés dans l'estimation des coûts des procédures judiciaires du fait de la complexité des procédures judiciaires et la longueur qui excèdent la période du cycle budgétaire ;
- ✓ les affectations des agents au Fonds d'assistance judiciaire sans tenir compte du profil, de la qualité et de l'emploi de ces derniers ;
- ✓ le statut d'Etablissement public de l'Etat (EPE) du fonds entraîne des lourdeurs administratives et des difficultés au niveau des procédures de financement et de décaissement
- ✓ le débloccage tardif du budget notamment en 2018 et 2019.

Perspectives

¹⁸ 64 assistés en 2016, 244 en 2017 et 600 2018 : il y a une augmentation du nombre d'assistés qui nécessite une augmentation de ressources financières.

Il est prévu en 2019 l'organisation de la journée de l'assisté à Ouahigouya dans la province du Yatenga au dernier trimestre 2019. Cette activité vise à informer et sensibiliser les acteurs du fonds d'assistance judiciaire (avocat, bénéficiaires). Il s'agira également de recueillir des suggestions et recommandations pour une amélioration des actions du FAJ et la relecture des statuts particuliers du personnel du FAJ.

Recommandations

Les recommandations portent sur :

- ✓ l'implication du Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) dans les actions menées par la société civile afin d'assurer le plaidoyer et la communication sur les actions du fonds ;
- ✓ la nécessité d'impliquer le FAJ dans les réunions et rencontres avec les partenaires techniques et financiers ;
- ✓ un plaidoyer pour une augmentation du budget du fonds ;
- ✓ le renforcement de l'effectif du personnel ;
- ✓ l'accélération du processus de déblocage des fonds.

Thème 2 : Amélioration de l'efficacité de l'administration publique

Engagement N°4: Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50% de ceux niveau BAC

L'engouement des Burkinabè pour les concours directs de la fonction publique entraîne, chaque année, de très longues files d'attente, rendant les conditions de dépôts pénibles aussi bien pour les candidats que pour les agents chargés de la réception des dossiers.

En outre, la dispersion des sites de dépôts des dossiers impose de longues distances aux candidats désirant postuler à plusieurs concours. Les personnes vivant avec un handicap sont les plus défavorisées par cette situation.

C'est au regard de toutes ces difficultés que le gouvernement burkinabè a estimé nécessaire et urgent de mettre en place une plateforme pour permettre les inscriptions en ligne des candidats aux concours directs de la fonction publique.

La plateforme d'inscription « e-Concours », accessible au www.econcours.bf, a ainsi été expérimentée avec un seul concours en 2015 et s'est poursuivie avec dix (10) concours en 2016 puis dix-huit (18) concours en 2017.

Le bilan de ces trois (03) années d'expérience fait état d'une faiblesse du dispositif pour l'inscription en ligne. Cette situation est causée d'une part par une insuffisance de ressources financières et d'autre part par une insuffisance de dématérialisation de l'administration publique.

Il faut rappeler que l'enjeu pour le Gouvernement est de soulager davantage de candidats qui se bousculent chaque année pour déposer leurs dossiers afin de postuler à un emploi décent dans des conditions dignes avec pour objectif d'améliorer la qualité du service public par le renforcement de l'accès pour les usagers.

Ainsi, à travers le PGO, Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, le Gouvernement burkinabè s'est engagé, pour l'horizon 2019, à systématiser l'inscription en ligne pour les concours de la fonction publique niveau BAC au moins.

Pour réussir cet engagement, l'amélioration de la plateforme e-concours s'est imposée au Ministère en charge de la fonction Publique. C'est dans cette optique que le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) à travers le Secrétariat technique du guichet virtuel unique de l'administration publique (ST-GVAP) a entrepris, pour 2018, de :

- ✓ *rédiger un cahier de charge de mise à niveau de la plateforme d'inscription e-concours ;*
- ✓ *mettre à niveau la plateforme d'inscription en suivant les termes du cahier de charges ;*
- ✓ *dérouler la session avec tous les concours niveau supérieur au baccalauréat et 50 % de niveau baccalauréat.*

Rédiger un cahier de charge de mise à niveau de la plateforme d'inscription e-concours : cette activité a été réalisée pour un coût de 4 264 350 FCFA.

Mettre à niveau la plateforme d'inscription en suivant les termes du cahier de charges : en ce qui concerne la mise à niveau effective de la plateforme d'inscription, une équipe composée de métiers et d'informaticiens a été mise en place. Les résultats atteints par cette équipe sont les suivants :

- ✓ quatre (04) modules de paramétrage ont été conçus et développés;
- ✓ la procédure d'inscription a été allégée par la suppression de la notion de "valider plus tard", la réadaptation de l'écran de saisie du code d'inscription, la réadaptation du module de choix de concours ;
- ✓ un nouveau mode de paiement des frais d'inscription par l'API Orange Money a été intégré en 2018. Celui de Mobicash est en cours et viendra en ajout lors de la session de econcours 2019 ;
- ✓ deux (02) modules pour la consultation d'une inscription et la publication des listes de candidatures ont été conçues et développés;
- ✓ les contenus des rubriques "Aide " et "Questions/réponses " a été actualisé pour tenir compte des améliorations et des innovations;
- ✓ les concours à ouvrir en ligne pour la session de 2018 ont été paramétrés dans la plateforme ;
- ✓ la plateforme e-Concours a été testée et déployée dans des serveurs mis à la disposition du ministère par l'ONATEL, le vendredi 25 et le samedi 26 mai 2018.

En résumé, ces différentes actions ont permis la mise à niveau de la plate d'inscription pour la session 2018 des concours de la fonction publique.

Dérouler la session avec tous les concours niveau supérieur au baccalauréat et 50 % de niveau baccalauréat : pour ce qui est du déroulement de la session de 2018, il s'est effectué du 28 mai au 16 juin 2018 avec l'inscription en ligne de vingt-cinq (25) concours de niveau supérieur au baccalauréat sur trente un (31) ouverts et vingt-cinq (25) concours de niveau baccalauréat sur cinquante ouverts (50). Ce sont au total cinquante (50) concours dont l'inscription a été faite en ligne avec environ 247 532 inscriptions enregistrées.

Ce résultat a été atteint grâce à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement telles que, la confection d'un tutoriel intitulé « Comment s'inscrire en treize (13) points », la réalisation et la diffusion d'un spot télé et la mise en place d'une équipe d'assistance composée d'une vingtaine de personnes. Ces mesures avaient pour objectifs de guider les candidats afin de faciliter leur inscription en ligne.

Les trois (03) activités programmées dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement ont été réalisées. L'état de mise en œuvre de l'engagement se présente comme suit : 80,64% des concours de niveau supérieur au BAC et 50% des concours niveau BAC ont été ouverts en ligne au titre de la session 2018 des concours de la fonction publique.

NB: La version Androïde de e-concours a été effectivement développée.

Difficultés de mise en œuvre

Les difficultés qui ont entravé la réalisation de l'engagement sont l'insuffisance de ressources humaines et de temps. En effet, le secrétariat technique du guichet virtuel unique de l'administration publique compte seulement deux (02) informaticiens. De plus, la structure n'a disposé que de quelques mois pour la mise à niveau de la plateforme d'inscription, la session des concours ayant été ouverte au mois mai.

Perspectives

En perspective, le ST-GVAP envisage la mise en ligne de tous les concours directs pour la session 2019. Les candidats pourront en plus de l'application Web, utiliser l'application androïde de e-concours en 2019. Pour ce faire, il recommande l'acquisition de serveurs supplémentaires et l'affectation de personnel qualifié.

Engagement N°5 : Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels

Les changements politiques, économiques et sociaux intervenus dans notre pays ces dernières années imposent à l'administration une nouvelle manière de concevoir ses missions en mettant l'accent sur la qualité des prestations de service au profit des usagers.

La participation citoyenne à l'amélioration des prestations du service public implique la mise en place d'un cadre réglementaire et d'un outil fiable permettant l'expression des besoins et des attentes des usagers de l'administration.

Cet engagement porté par le Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (SP-MABG) vise à améliorer la participation des citoyens dans les prestations de service public à travers la mise en place d'un dispositif de traitement des plaintes et des suggestions des usagers au sein des départements ministériels et institutions.

L'objectif principal du dispositif est l'amélioration de la participation citoyenne, de la transparence et de la redevabilité dans les prestations de service public de cinq (05) ministères pilotes.

Pour la mise en œuvre de l'engagement, il est prévu la réalisation des activités suivantes:

- ✓ doter les services d'accueil de 5 départements ministériels d'un instrument d'enregistrement des plaintes;
- ✓ mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/ plaintes des citoyens;
- ✓ mettre en place un comité de traitement des plaintes.

Doter les services d'accueil de 5 départements ministériels d'un instrument d'enregistrement des plaintes et mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/ plaintes des citoyens : un projet de dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes des usagers au sein des ministères pilotes a été élaboré au cours d'un atelier qui s'est déroulé du 16 au 18 avril 2018. Il a réuni des informaticiens, des représentants des directions du développement institutionnel et de l'innovation, des Directions des ressources humaines, des Inspections techniques des services des ministères pilotes, des représentants des collectivités territoriales et de la société civile.

Du 18 au 28 avril 2018 une équipe composée essentiellement d'informaticiens a développé la plate-forme d'enregistrement en ligne des plaintes.

Dans le document du dispositif, il ressort que le mécanisme d'enregistrement et de traitement des plaintes des usagers se fait à travers des données étapes.

La première étape consiste à l'enregistrement des plaintes ou suggestions qui seront déposées en ligne ou auprès des services d'accueil des ministères et institutions.

Le service d'accueil est chargé de réceptionner et de centraliser les plaintes/suggestions et de délivrer un accusé de réception rédigé et signé au plaignant.

La deuxième étape porte sur le traitement des plaintes et suggestions qui fait intervenir les structures suivantes :

- ✓ les services d'accueil;
- ✓ le secrétariat général;
- ✓ les services techniques.

Le service d'accueil est la structure de premier niveau dans le traitement et la gestion des plaintes/suggestions. Les plaintes manuelles sont reçues au service d'accueil qui procède à la saisie et à l'enregistrement de la plainte physique dans la plateforme. Elles sont centralisées et transmises au Secrétaire Général (SG) pour interpellation de la structure incriminée.

Avant la transmission des plaintes/suggestions au secrétaire général les services d'accueil ont la charge d'examiner et d'opérer un tri des plaines. Après le traitement des plaintes/suggestions, le service d'accueil transmet les réponses aux auteurs des plaintes enregistrées manuellement.

Le secrétariat général est la structure charnière dans le dispositif de traitement des plaintes/suggestions. Son rôle principal est l'imputation diligente des plaintes/suggestions aux services techniques concernés.

Les services techniques sont les structures visées dans les plaintes. Ils apportent des réponses aux plaintes transmises par le secrétariat général. Les copies des réponses sont transmises au service d'accueil pour archivage.

Le service technique incriminé dès réception de la plainte dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrés pour apporter une réponse à la plainte déposée. Les réponses aux plaintes/suggestions déposées directement sur la plateforme sont mises en ligne et transmises par courrier électronique aux plaignants dont les mails sont disponibles. Pour les plaintes enregistrées manuellement, les auteurs sont invités à passer récupérer la réponse à leur plainte au niveau du service d'accueil.

La troisième étape porte sur la mise en place d'un comité de suivi-évaluation par arrêté avec pour attributions de :

- ✓ vérifier que toutes les plaintes déposées ont reçu des réponses pertinentes ;
- ✓ faire des recommandations auprès des structures techniques pour un meilleur traitement des dossiers ;
- ✓ produire un rapport périodique sur le traitement des plaintes qui sera transmis aux ministres ou présidents d'institutions.

Le dispositif a fait l'objet de validation le 31 mai 2018 au cours d'un atelier national avec la participation des ministères et institutions (Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption, Médiateur du Faso, etc.), de l'autorité de régulation de la commande publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des partenaires sociaux et des partenaires techniques et financiers.

Le dispositif a été adopté par le décret n°2019-0237/PRES/PM/MFPTPS/MDENP du 29 mars 2019 et concerne désormais tous les ministères et institutions.

L'activité est réalisée avec un taux d'exécution physique de 100%.

Mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/plaintes des citoyens : dans le souci de promouvoir la reddition des comptes et la participation citoyenne, le gouvernement du Burkina Faso a mis à la disposition des citoyens la plateforme de gestion des plaintes des usagers du service public. Cette plateforme est disponible sur le site www.plainte.gov.bf . A travers la plateforme, le citoyen peut s'exprimer sur la qualité de l'accueil, sur la qualité des prestations, les délais de traitement et le non-respect des textes juridiques du service public. Il peut également y faire des suggestions pour une amélioration des prestations.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette plateforme, plusieurs acteurs dont les secrétaires généraux, les inspecteurs généraux des services et les chargés d'études des ministères et institutions ont été formés les 17 et 18 avril 2019. L'activité est réalisée à 100%.

Mettre en place un comité de traitement des plaintes : le [décret n°2019-0237/PRES/PM/MFPTPS/MDENP](#)¹⁹ du 29/03/2019 prévoit la mise en place dans chaque ministère d'un comité de suivi-évaluation du dispositif par un arrêté avec pour attributions de:

- ✓ vérifier que toutes les plaintes déposées ont reçu des réponses pertinentes ;
- ✓ faire des recommandations auprès des structures techniques pour un meilleur traitement des dossiers ;
- ✓ produire un rapport périodique sur le traitement des plaintes qui sera transmis aux ministres ou présidents d'institutions.

La création, composition, attributions et fonctionnement de ce comité sera précisé par arrêté. A titre illustratif le comité de suivi-évaluation pourrait être composé comme suit :

Président du comité :

L'Inspecteur général des services ou son Représentant

Rapporteurs :

- ✓ Le Directeur du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) ou son Représentant
- ✓ Le chef du service d'accueil

Membres :

- ✓ Un Conseiller Technique (CT)
- ✓ Un Inspecteur Technique des services
- ✓ Un Représentant de la Direction des ressources humaines

¹⁹ <https://bit.ly/2Tetaf>

- ✓ Un Représentant de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles
- ✓ Un représentant du Secrétariat général
- ✓ Une personne de ressource

Les comités de suivi-évaluation ont été mis en place par le décret susmentionné. L'activité est réalisée avec un taux d'exécution physique de 100%.

Le bilan de mise en œuvre de l'engagement indique que les trois (03) activités programmées ont toutes été réalisées soit un taux de 100%.

Difficultés de mise en œuvre : la contrainte majeure de la mise en œuvre de cet engagement réside dans la non opérationnalisation des services d'accueil et d'information dans certains départements ministériels. En effet, le dispositif et la plateforme doivent être essentiellement gérés par ledit service.

Perspectives : en termes de perspectives, le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale prévoit la formation des acteurs des services d'accueil et d'information à l'utilisation du dispositif ainsi qu'une campagne d'information à l'attention des usagers et des agents publics sur le dispositif

Recommandations : pour une réalisation effective de l'engagement, le Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance recommande la mise en place effective des services d'accueil et d'information dans les différents départements ministériels qui n'en disposent pas encore.

Thème 3 : Prévention et répression de la corruption

Engagement N°6 : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier

La lutte contre la délinquance économique et financière en général, la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent en particulier, demeure toujours d'actualité. Ces infractions économiques et financières se caractérisent par leurs diversités, la pluralité des auteurs, les moyens techniques utilisés, l'étendue du ressort géographique et

l'importance du préjudice causé.²⁰ La complexité de ces infractions rend plus difficile non seulement leur détection, mais également le rassemblement des éléments de preuves en vue d'une répression plus efficace. Dès lors, les impératifs d'une lutte efficace contre ce fléau commandent la mise en place de structures spécialisées (pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée) et la mise à leur disposition des moyens adéquats.

Pour répondre à cet impératif de célérité et d'efficacité dans le traitement des dossiers de criminalités économiques et financières le gouvernement burkinabè a fait adopter par l'Assemblée nationale la loi N°005-2017/AN, du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée.

Par cette loi, il s'agit de créer au sein des Tribunaux de Grande Instance Ouaga I et Bobo-Dioulasso deux (02) pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et corrélativement les Cours d'Appel de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso en leurs formations compétentes qui connaissent au second degré de l'instruction des dossiers d'information et du jugement desdites infractions. Ces pôles seront dotés d'acteurs formés et spécialisés dans la poursuite, l'instruction et le jugement des affaires de criminalité économique et financière.

L'état de réalisation des activités de l'engagement se présente comme suit :

Adopter le décret portant réglementation de la fonction d'assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés et allocation d'une indemnité spéciale : le décret a été adopté.

Adopter le décret portant modalités de recrutement des assistants spécialisés : le décret²¹ portant réglementation de la fonction d'assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés et allocation d'une indemnité spéciale, ainsi que celui relatif aux modalités de recrutement desdits assistants spécialisés ont été adoptés en conseil des ministres le 15 octobre 2018. Mais le décret relatif aux modalités de recrutement des assistants spécialisés et à la réglementation de leurs indemnités n'est pas encore disponible. Toute chose qui peut constituer des limites dans l'analyse et le traitement diligent des procédures. Les assistants spécialisés sont des agents publics placés sous l'autorité du procureur du pôle, ayant une qualification et une expérience professionnelle avérée dans une des matières relevant de la compétence des pôles judiciaires, et dont la mission est d'apporter une assistance aux juridictions d'instruction, aux magistrats du parquet et aux officiers de police judiciaire dans le traitement des affaires. Le taux de réalisation de cette activité est de 100%.

²⁰ Les délinquants utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées et les préjudices subis sont plus importants. Pour améliorer le traitement de ces dossiers complexes.

²¹Décret n°2018-0914/PRES/PM/MJDHPC/MFPTPS/MINEFID portant conditions d'accès et d'exercice de la fonction d'Assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée.

Organiser des activités de renforcement de capacités des acteurs des pôles judiciaires spécialisés : le dispositif juridique et institutionnel acquis, l'efficacité de ces pôles judiciaires spécialisés reposera désormais sur les compétences spécifiques et le savoir-faire des magistrats, du personnel des greffiers et des officiers et agents de police judiciaire qui y sont affectés.

Dans ce sens, une série d'ateliers de formation a été organisée à leur intention, en vue de leur permettre de se familiariser avec la nouvelle loi, d'acquérir la pratique et l'expertise requises pour assumer efficacement leur fonction. Ce sont :

- un atelier de vulgarisation de la loi sur les pôles judiciaires spécialisés de lutte contre la criminalité économique et financière qui a coûté 13 500 000 de FCFA s'est tenu du 12 au 14 décembre 2017 à Koudougou, cet atelier a regroupé environ 26 participants composés de représentants du Ministère de la Justice, des magistrats du siège et du parquet des pôles économiques et financiers Ouaga I et Bobo-Dioulasso, des représentants des Eaux et Forêts, de l'Environnement, des Impôts, de la Douane, de la Brigade nationale anti-fraude de l'or, de l'ASCE-LC, des officiers de police judiciaire, des Hommes de média et des Organisations de la société civile ;
- un atelier de réflexion sur l'exercice du pouvoir de transaction et la mise en œuvre des procédures judiciaires qui a coûté 10 000 000 de FCFA s'est tenu du 20 au 22 décembre 2017 à Koudougou et a regroupé 21 participants composés de représentants du Ministère de la Justice, des magistrats du siège et du parquet des pôles économiques et financiers Ouaga I et Bobo-Dioulasso, des représentants de l'Environnement, des Impôts, de la Douane, de la Brigade nationale anti-fraude de l'or et des officiers de police judiciaire ;
- un atelier de formation du personnel des greffes des pôles économiques et financiers sur la gestion des dossiers de crimes économiques et financiers qui a coûté aussi 11 500 000 s'est tenu à Koudougou du 20 au 22 mars 2018 et a regroupé 25 participants composés de magistrats et du personnel des greffes des pôles économiques et financiers ;
- un atelier sur les techniques d'exploitation des rapports d'audit en matière économique et financière par les enquêteurs judiciaires qui a coûté environ une dizaine de millions s'est tenu du 20 au 24 novembre 2017 à Ouagadougou et a regroupé 38 participants constitués de magistrats, d'éléments de la police judiciaire et de contrôleurs d'Etat ;
- un stage d'immersion en France en matière de spécialisation juridictionnelle dans la lutte contre les infractions économiques et financières a été organisé au profit de 21 magistrats et personnels des greffes des pôles économiques et financiers avec un coût estimé à 42 000 000 FCFA.

Le taux d'exécution physique de l'activité est de 100% avec un taux d'exécution financière de 247,62%.

Equiper les pôles judiciaires spécialisés : grâce à l'appui de partenaires techniques et financiers, les pôles ont bénéficié d'un équipement en matériel

informatique et bureautique d'une valeur de cinquante millions (50 000 000) FCFA et composé d'ordinateurs portables, de scanners individuels, de photocopieurs, d'imprimantes, de bureaux directeurs, de fauteuils directeurs, de chaises visiteurs, de bureaux agents, de coffre-fort. Toutefois, il est à noter que cette dotation reste encore insuffisante eu égard aux besoins des pôles judiciaires spécialisés.

Créer une police judiciaire spécialisée auprès des pôles judiciaires spécialisés : les pôles judiciaires spécialisés de lutte contre la criminalité économique et financière devant traiter des dossiers complexes de crimes économiques et financiers, il est nécessaire que les investigations soient menées par une police judiciaire, elle aussi, spécialisée et composée des enquêteurs des structures intervenant dans la traque des auteurs de la délinquance économique et financière. L'activité n'a pas été réalisée. Elle a été ramenée dans le cadre d'une réflexion plus élargie. Le taux d'exécution physique et financière de l'activité est de 0%.

Assurer le fonctionnement effectif des pôles judiciaires spécialisés : les acteurs des pôles judiciaires spécialisés de lutte contre la criminalité économique et financière ont été désignés. Les acteurs magistrats ont été désignés par ordonnances des premiers Présidents des Cours d'Appel de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso pour le compte du siège ; pour ceux du Parquet, ils l'ont été par notes de service des Procureurs Généraux près lesdites Cours. Quant aux greffiers, ils ont été désignés par les greffiers en chef des juridictions abritant les pôles. Il est à noter que la désignation des magistrats a été faite sur proposition des Présidents et Procureurs du Faso des TGI Ouaga I et de Bobo-Dioulasso et des Présidents de la Chambre d'accusation.²² Ceux-ci ont effectivement pris fonction. Toutefois, les magistrats de ces pôles n'ont pas encore été déchargés des autres dossiers classiques et la possibilité de dessaisissement des Tribunaux territorialement compétents au profit des pôles judiciaires spécialisés n'est pas encore effective.

Les magistrats et les officiers de police judiciaire desdits pôles doivent être soutenus par des experts qui seront chargés de leur donner souvent un avis technique. Une fois l'arrêté interministériel y relatif adopté, il ne restera plus qu'à recruter et former lesdits experts pour faciliter le travail des acteurs des pôles. Le taux de réalisation physique est de 100%.

Difficultés de mise en œuvre

²² Cf. notes de service n°2017-0764 et n°2017-0765 du 20 novembre 2017 portant désignation de magistrats et de greffiers ainsi que l'Ordonnance n° 06 du 26 octobre 2017 portant désignation de magistrats du siège et de greffiers pour l'animation du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques, financières et la criminalité organisée de Bobo-Dioulasso.

Des difficultés ont été enregistrées dans la mise en œuvre de l'engagement. A ce titre, il peut être retenu :

- l'insuffisance de magistrats et de personnels des greffes dans les TGI de Ouaga I et de Bobo-Dioulasso ;
- le cumul des tâches des magistrats des pôles (dossiers de droit commun et dossiers des pôles) ;
- le problème des dossiers complexes (critère de très grande complexité) de criminalité économiques et financières encore pendants devant les autres juridictions ;
- le manque d'un local des juridictions des pôles séparé du TGI ;
- l'insuffisance de formation des OPJ en techniques d'investigation financière et économique ;
- la difficulté de détermination des critères objectifs, même non exhaustifs, "du critère de la très grande complexité" pour retenir la compétence des pôles ;
- le manque de texte pour déterminer le sort des dossiers de nature économique et financière pendants devant les juridictions avant l'adoption de la loi *ecofin* et devant relever de la compétence des pôles *ecofin* ;
- le manque de matériel roulant pour le parquet et le juge d'instruction pour les transports judiciaires ;
- la mobilité du personnel des pôles ne favorise pas la capitalisation des expériences ;
- l'absence d'un plan de carrière pour les membres des pôles judiciaires spécialisés.

Perspectives et recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- de saisir les magistrats des pôles des dossiers de droit commun afin qu'ils ne s'occupent plus que des dossiers relevant de la compétence des pôles ;
- sensibiliser les chefs des juridictions n'abritant pas de pôle judiciaire spécialisé sur la nécessité du dessaisissement au profit des pôles ;
- statuer sur le sort des dossiers complexes de criminalité économiques et financières encore pendants devant les autres juridictions ;
- étoffer les TGI de Ouaga I et de Bobo-Dioulasso ainsi que les Cours d'Appel dont relèvent ces TGI en magistrats et en personnels des greffes ;
- doter chaque pôle judiciaire spécialisé d'un local séparé du TGI ;
- recruter les assistants spécialisés pour appuyer les magistrats et les OPJ dans le traitement des dossiers de crimes économique et financier ;
- renforcer les capacités des OPJ en techniques d'investigation financière et économique ;
- clarifier davantage le critère de "de très grande complexité" pour retenir la compétence des pôles ;
- prendre un texte pour déterminer le sort des dossiers de nature économique et financière pendants devant les juridictions avant la création des pôles judiciaires

spécialisés et devant relever de leur compétence et apurer le passif en la matière;

- mettre à la disposition du parquet et du juge s'instruction du matériel roulant pour les transports judiciaires ;
- prévoir un plan de carrière pour les membres de ces pôles.

Engagement N°7 : Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics (à titre pilote dans les Centres hospitaliers universitaires (CHU) et les Centres hospitaliers régionaux (CHR)

Le racket des usagers au niveau des services publics constitue un problème auquel fait face l'administration au Burkina Faso et qui entrave son bon fonctionnement. Les conséquences de ces rackets sont davantage ressenties dans les centres de santé. Pour lutter contre toutes formes de racket, un engagement a été pris dans le cadre du PGO.

Cet engagement porté par le Ministère en charge de la santé vise à lutter contre toutes les formes de racket à travers la mise en place de dispositifs de veille citoyenne composés de l'administration publique, des usagers et des Organisations de la société civile dans les CHU et les CHR. C'est une initiative implémentée depuis 2013 et qui répond à une directive du Gouvernement prise en 2011, invitant les structures sanitaires à opérationnaliser en leur sein des dispositifs pour recenser les dénonciations et plaintes des usagers. L'objectif global est d'améliorer la qualité des prestations dans les services publics à travers la réduction des cas de rackets.

Les quatre (04) activités suivantes avaient été programmées pour la mise en œuvre de cet engagement :

- formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU)
- mettre en place un mécanisme de réception des plaintes dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU)
- organiser des ateliers de sensibilisation des agents de santé sur le respect des codes d'éthiques et de déontologie dans les CHR
- réaliser et diffuser des spots de sensibilisation sur les droits et devoirs des usagers.

L'état de réalisation de ces activités est le suivant :

Formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU) : cette activité n'est pas réalisée. En effet, le cadre n'est pas formalisé à travers la prise d'un texte pour matérialiser la mise en place de comités citoyens dans les CHR et les CHU. Cependant il faut noter qu'il existe dans les CHR et les CHU des fiches de

recueil des suggestions et des centres d'écoutes. Ces actions visent à dénoncer des manquements de la part du personnel sanitaire par les patients.

Mettre en place un mécanisme de réception des plaintes dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU) : Il a été mis en place des fiches de recueil des plaintes et de dénonciations dans les structures de santé. Ceci permet aux usagers de s'exprimer sur les aspects à améliorer dans les prestations des centres hospitaliers. Le mécanisme de réception de ces plaintes qui existe dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU), ainsi que dans les districts sanitaires et les directions régionales de la santé, reste à être améliorée avec les aspects de veille citoyenne

Organiser des ateliers de sensibilisation des agents de santé sur le respect des codes d'éthiques et de déontologie dans les CHR : Il faut noter que chaque année, un atelier de sensibilisation sur le respect du code d'éthique et de déontologie des agents sont organisés dans les écoles de formation en santé publique en collaboration avec l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC). Ces ateliers mettent un accent particulier sur la lutte contre la corruption et visent à outiller les élèves stagiaires en fin de cycle et qui vont rejoindre très prochainement les structures de santé sur les dangers de la corruption dans le domaine de la santé.

Réaliser et diffuser des spots de sensibilisation sur les droits et devoirs des usagers : De nombreux spots sont réalisés chaque année sur les droits et devoirs des usagers des services de santé. Il faut signaler entre autres :

- les spots sur la gratuité des soins aux enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes,
- les spots sur les droits la planification gratuite et globalement sur la santé de la reproduction,
- les spots sur les droits à l'acquisition de moustiquaires imprégnés à longue durée d'action.

Au total, sur quatre activités planifiées, trois activités ont vu une exécution partiellement réalisée, d'où une réalisation substantielle de l'engagement. Le taux d'exécution physique est ainsi calculé à 75% et une exécution financière de 0%. Cet engagement n'a reçu aucun financement.

Difficultés de mise en œuvre

La difficulté majeure dans la mise en œuvre de l'engagement reste liée au manque de ressources dans la mesure où les activités de l'engagement n'ont pas reçu de financement au titre des activités du Ministère en 2018 en raison des régulations budgétaires.

Perspectives et recommandations

En perspectives, l'engagement a été retenu et réinscrit dans le programme d'activités en 2019. La principale recommandation formulée à cet effet est d'œuvrer à un financement des activités de l'Inspection technique des services de santé, notamment la mise en œuvre du plan sectoriel de lutte contre la corruption.

Engagement N°08 : Renforcer les capacités des conseils de discipline

Une administration publique moderne et compétente est facteur d'édification d'une nation prospère. Mais la réussite d'une telle mission suppose qu'il soit pris en compte la promotion du professionnalisme et de la confiance des citoyens à l'égard des institutions publiques. A cela s'ajoute une application rigoureuse des textes tout en combattant les pratiques contraires à l'émergence de ces valeurs. Cependant, il y a de plus en plus une profusion de comportements peu recommandables d'agents au sein de l'administration publique au regard de la faible application des textes y relatifs, de l'inadaptation de certains textes vu l'évolution du contexte et plus fondamentalement la saisine limitée du conseil de discipline.

Pour y remédier, il se révèle nécessaire de rendre plus dynamiques les conseils de discipline au sein des ministères et institutions. D'ailleurs, la loi n° 081-2015/CNT portant statut général de la fonction publique d'Etat dispose en son article 79 qu'il est institué au sein des départements ministériels et institutions publiques de l'Etat, des organes consultatifs dont le conseil de discipline. Selon l'article 81 : « *Le conseil de discipline a compétence consultative en matière de sanctions disciplinaires pour fautes professionnelles* ».

C'est pourquoi le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, a pris l'engagement dans le cadre du PGO de renforcer les capacités des conseils de discipline. L'engagement est porté par la Direction générale de la fonction publique (DGFP) et vise à améliorer le fonctionnement des conseils de discipline et l'efficacité de l'administration publique.

Pour opérationnaliser la mise en œuvre de cet engagement, les activités suivantes ont été programmées :

- Relire ou mettre à jour les textes sur les conseils de discipline
- Former les membres des conseils de discipline
- Former ou sensibiliser les premiers responsables (directeurs centraux, directeurs techniques...) sur la procédure de saisine du conseil de discipline

L'état de réalisation des activités de l'engagement se présente comme suit :

Relire ou mettre à jour les textes sur les conseils de discipline : Les textes à relire ont été identifiés, les dispositions à corriger ont été répertoriées et un plan de rédaction des nouveaux textes a été déterminé.

Cependant, la relecture n'est pas encore faite eu égard à un manque de ressources financières. Le budget alloué à la DGFP est réduit, alors que la relecture des textes nécessite un budget conséquent vu que la tendance à organiser sur place les formations n'est pas efficace et qu'il devient nécessaire d'œuvrer à une délocalisation de l'activité hors de Ouagadougou.

Former les membres des conseils de discipline : Une dizaine de membres de conseils de discipline des ministères et institutions a été formée depuis le début du processus.

Les personnels de trois (03) ministères et institutions ont été formés sur la période couvrant la mise en œuvre du PGO. Cependant, il y a au total onze (11) ministères et institutions qui ont bénéficié de cette formation depuis le début du processus (la liste est jointe en annexe).

Cette activité est réalisée avec un taux d'exécution physique de 100%.

Former ou sensibiliser les premiers responsables (directeurs centraux, directeurs techniques...) sur la procédure de saisine du conseil de discipline : Une assistance technique a été apportée aux ministères et institutions dans la mise en œuvre de la procédure disciplinaire. Aussi des modules ont été produits et mis à disposition des Directions des ressources humaines (DRH) des ministères et institutions.

A ce titre un guide simplifié de la procédure disciplinaire intitulé « *Guide simplifié de procédure disciplinaire à l'intention des ministères et institutions* » a été élaboré à l'intention de tous ceux qui interviennent dans le processus des conseils de discipline. L'activité est réalisée avec un taux physique de 100%.

Au total, sur les trois (03) activités programmées pour la réalisation de l'engagement, deux (02) ont été réalisées et une (01) activité est en cours de réalisation.

Difficultés de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'engagement a été confrontée à un manque de ressources. C'est pourquoi, seuls trois (03) ministères et institutions ont été accompagnés. En effet, s'il est vrai que selon les dispositions de la loi 081, la formation sur la procédure disciplinaire doit s'étendre à tous les ministères et à toutes les institutions, il faut relever que l'insuffisance de moyens fait que la formation se limite aux seules structures qui en font la demande.

Perspectives et recommandations

En termes de perspective, il est attendu l'organisation d'un atelier afin de procéder à la relecture effective des textes relatifs au conseil de discipline. C'est en cela qu'il est recommandé un relèvement du budget pour la réalisation effective de l'engagement.

Engagement N°09: Rendre opérationnel le guichet virtuel de l'administration publique

La vision du Gouvernement du Burkina Faso en matière de gouvernance administrative est de bâtir une « administration moderne, performante, porteur de développement, au service de l'intérêt général, du citoyen et de l'utilisateur ». Dans cette optique, il a adopté en 2011 le Plan stratégique décennal de modernisation de l'Administration. Ce plan prévoit une dématérialisation des procédures administratives avec la création et la mise en place de services en ligne. Au nombre de ces services en ligne s'inscrivent le guichet virtuel unique de l'administration publique. La mise en place du Guichet Virtuel unique de l'Administration Publique (GVAP) vise à assurer la transformation des relations internes et externes du secteur public burkinabè grâce aux TIC afin:

- de rendre un meilleur service aux citoyens en rassemblant en un seul point d'accès, différents services administratifs ou informations de façon à réduire le temps et l'énergie dépensés par les usagers pour trouver le service dont ils ont besoin ;
- d'améliorer l'organisation de l'Administration grâce à une refonte profonde des relations entre les pouvoirs publics, les citoyens et les entreprises grâce à la mise en réseau des acteurs ;
- d'assurer un accès rapide, convivial, transparent et sécurisé 24h/24h à l'ensemble des informations et services offerts par l'Administration ;
- de permettre à l'Administration de réaliser à terme des économies substantielles en termes de frais de fournitures, de locaux.

Le processus de mise en place a consisté en une intégration évolutive des différentes formalités administratives en trois (03) étapes:

- la première étape a consisté à réaliser une étude de faisabilité. Cette étude a permis de faire l'état des lieux des prestations que l'administration offre aux usagers, de dégager la typologie de ces données, de s'assurer de la faisabilité juridique et technique du projet ;
- la deuxième étape a porté sur la phase pilote de la mise en place de la plateforme du d'inscription en ligne aux concours directs de la fonction publique (e-concours, cf engagement 4) ;

- la troisième étape a consisté à développer le volet informationnel du guichet virtuel, à recenser et publier des informations sur les démarches et procédures administratives. Au total près de 600 démarches administratives y figurent.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du guichet virtuel et pour le respect de cet engagement gouvernemental qui tire son fondement dans le Plan National de développement Économique et Social (PNDES) (son Axe 1 qui vise à « réformer les institutions et moderniser l'administration »), dans le Plan Stratégique Décennal de Modernisation de l'Administration (PSDMA) (dont l'Axe 3 vise la promotion de l'accessibilité et de la transparence de l'administration publique), un certain nombre d'activités et de livrables sont annoncés par le ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale à travers le Secrétariat technique du Guichet Virtuel unique de l'Administration Publique (ST-GVAP). Pour ce faire, les activités suivantes seront réalisées :

Recruter un cabinet pour accompagner l'équipe technique dans le développement de la plateforme du Guichet Virtuel : grâce à l'appui de la Banque mondiale dans le cadre du projet e-Burkina dans sa composante 2 « gestion de données et plateformes numériques pour la fourniture de services électroniques », des termes de références ont été élaborés pour recruter un cabinet de consultants, pour poursuivre la mise en œuvre du Guichet virtuel. La procédure de recrutement du cabinet a été pilotée par l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de communication (ANPTIC) et le cabinet SWITCH MAKER SARL a été retenu.

Diagnostiquer les besoins : au cours de la rédaction des termes de références pour le recrutement du cabinet de consultant les différents besoins en fonctionnalités ont été identifiés et onze (11) e-services identifiés sont parmi les livrables du cabinet. Certains e-services ont été développés et sont disponibles sur le guichet virtuel. 10 sont développés et 3 en cours de développement.

Former les acteurs en développement des e-services et en sécurité informatique : dans l'optique d'outiller les acteurs en développement des e-services et en sécurité informatique une formation avait été programmée mais ne s'est pas réalisée car elle n'était pas budgétisée en 2018. Elle est donc envisagée pour 2019.

Prendre les dispositions pour l'hébergement de la plateforme sur le nœud G-cloud : la clause existe dans les TDR mais la réalisation effective de l'activité est en attente de la généralisation du G-Cloud par l'ANPTIC.

Réaliser l'application informatique de la plateforme (le codage, la réalisation des tests, la rédaction des manuels d'utilisateurs, la formation des acteurs) : le volet informationnel de la plateforme est déjà déployé et a été lancé officiellement le 30 mars 2018. Le volet dématérialisation de la plateforme a été développé avec l'appui du

projet e-Burkina. Il est actuellement en test, en attendant son lancement officiel. Le lien du test est <https://demo100switch-maker.com/guichet-bf> . Les livrables et le manuel des procédures décrivant les e-services ont été validés lors de la réunion du comité de pilotage et de suivi, le mardi 2 juillet 2019.

Rendre disponible en ligne les documents de base (lois, décrets, arrêtés, politiques sectorielles, stratégies, plans d'action et programmes) de 5 ministères : Des dispositions techniques et matérielles sont en cours pour la réalisation de l'activité. Actuellement seulement 7 sont effectifs.

Élaborer et mettre en ligne un répertoire des prestations et procédures administratives les plus utilisées dans 5 départements ministériels : L'activité a été généralisée à tous les ministères et institutions finalement. Il ressort sur la plateforme le point des démarches les plus demandées. Pour 2018, le nombre de visiteurs de la plateforme était de 271.114.

Sur sept (07) activités programmées, cinq (05) ont été réalisées, une (01) en cours de réalisation et une (01) activité n'a encore pas pu être réalisée.

Difficultés de mise en œuvre de l'engagement

Des difficultés ont émaillé la mise en œuvre de l'engagement. Il s'agit entre autres :

- lourdeur dans les procédures de passation des marchés publics recrutement de consultants, acquisition de matériel, etc.)
- insuffisance de ressources numériques (l'espace dédié au site est insuffisant quant au chargement de certaines données)
- certaines directions des services informatiques qui sont des acteurs clés de la mise en œuvre de l'engagement éprouvent des difficultés quant à la collecte des données.

Perspectives

- Le Guichet Virtuel envisage de:
- faire la promotion de la plateforme;
- réaliser et suivre l'extension du volet dématérialisation de la plateforme;
- assainir et actualiser les données de la plateforme;
- envisager l'audit de la plateforme;
- poursuivre l'extension de la dématérialisation;
- développer la version multilingue du Guichet Virtuel.

Recommandations

Pour une mise en œuvre réussie, il a été recommandé de:

- mettre à la disposition du ST-GVAP des ressources humaines et financières adéquates
- améliorer les ressources numériques
- définir des cibles à atteindre pour faciliter le suivi des activités de mise en œuvre

Engagement N°10 : Rendre opérationnelle la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs

La relecture de la loi n° 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs s'est imposée au regard des difficultés rencontrées dans son application. En effet, depuis janvier 2016 le Burkina Faso fait face à une situation sécuritaire délétère du fait de terrorisme. Pour les acteurs, cette nouvelle donne doit être prise en compte dans cette loi d'où la nécessité de la relire. L'une des insuffisances de la loi intervient au chapitre 6 qui consacre la mise en place d'une Autorité Nationale d'Accès à l'Information Publique (ANAIP). Des difficultés pour rendre son fonctionnement effectif subsistent.

Perspectives

Après la relecture, la direction générale des médias entend enclencher la réalisation des cinq (05) activités pour la mise en œuvre effective de l'engagement 10. Ces activités sont :

- Adopter le Décret portant fixation des éléments constitutifs et modalités d'organisation de la protection des informations et données classés «très secret défense»
- Prendre l'Arrêté conjoint Défense/ Sécurité portant fixation des éléments constitutifs et modalités d'organisation de la protection des informations et données classés « secret défense»
- Adopter le Décret portant création, organisation attribution et fonctionnement de l'Autorité nationale d'accès à l'information publique (ANAIP)
- Adopter le Décret portant nomination des membres du bureau de l'ANAIP
- Diffuser la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 par voie administrative et par le biais des médias.

Recommandation : c'est d'interpeller tous les acteurs à se mettre à la tâche en vue de procéder dans de très bref délai, à la relecture de la loi n° 051-2015/CNT du 30 août 2015.

Engagement N°11 : Collecter et publier les données produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible par tous

Le Burkina Faso s'est engagé depuis 2013 dans un processus d'ouverture des données dans un double objectif à savoir que les données puissent servir à créer des services à valeur ajoutée mais aussi de moyen de renforcement de la démocratie. De 2013 à aujourd'hui il y a eu beaucoup d'acquis parmi lesquels on peut citer :

Le portail national de données (<http://data.gov.bf>) ;

Les applications pilotes de réutilisation des données dont les plus connus sont NENDO (<http://nendo.gov.bf>), Open Election (<http://openelection.gov.bf>) et CARTEAU (<http://carteau.gov.bf>) ;

La contribution à la mise en place d'un écosystème de données ouvertes assez dynamique.

En la faveur de l'adhésion du Burkina Faso au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) le 09 Décembre 2016 et dans le cadre de l'élaboration du premier plan d'actions national, l'Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) à travers le projet Burkina Open Data Initiative (BODI) a inscrit comme engagement la poursuite du processus d'ouverture des données.

L'objectif de l'engagement est de mettre à la disposition de l'écosystème (citoyens et usagers) 500 jeux de données de l'administration publique à travers le portail data.gov.bf. Les activités prévues pour l'atteinte des objectifs de l'engagement sont :

- la formation et sensibilisation des acteurs de l'administration publique sur l'importance de l'ouverture des données ;
- atelier collecte des données de l'administration publique ;
- atelier de collecte des données du Burkina se trouvant sur des plateformes en ligne ;
- le développement et la mise en ligne d'une application mobile de vulgarisation du PNDES (Open PNDES) ;
- l'organisation d'un Hackathon sur l'impact du changement climatique dans nos villes ;
- le recrutement de stagiaires pour accompagner la collecte des données et le développement de l'application Open PNDES.

Sensibiliser les acteurs publics à l'ouverture des données : cette activité a permis d'échanger avec les Directeurs Généraux des Etudes Sectoriels et Statistiques des ministères, l'INSD, et certaines structures de la place afin de les sensibiliser sur les opportunités que l'open data offre à l'administration, au citoyen, aux politiques et aux investisseurs. Des rencontres d'échanges et des formations ont été organisées dans ces différentes structures avec les responsables et les points focaux.

Organiser des campagnes de collecte de données : pendant les rencontres de sensibilisation, des points focaux ont été désignés et des campagnes de collectes de données ont été planifiées. Ce qui a permis de collecter plusieurs jeux de données.

Traiter et publier 500 jeux de données collectées en open data : cette activité a permis d'organiser des ateliers de traitement et de publication des données. Sur un objectif de 500 jeux de données à publier, il a été collecté et publié 911 jeux de données. Les jeux de données publiés sont disponibles sur le portail <http://data.gov.bf> et dans le fichier liste de jeux de données en Annexe.

A ce jour, l'objectif des 500 jeux de données est largement atteint avec un surplus de 411 jeux de données soit 82,2% par rapport à l'objectif global. Le taux d'exécution global de mise en œuvre de l'engagement est de 182,2%.

Difficultés

La difficulté principale dans la mise en œuvre de cet engagement est la longueur des procédures de validation des activités ainsi que du processus de passation de marchés.

Cependant, toutes les activités ont été validées et les budgets disponibles pour la mise en œuvre. Avant l'échéance des engagements du PGO Burkina Faso nous comptons aller au-delà de ces résultats engrangés.

I.4. Thème 5 : Transparence dans la gestion des finances publiques

Engagement 12 : Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État

Le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) à travers la Direction générale du budget (DGB) est chargé du suivi de l'Engagement 12 qui est d'améliorer l'accès du public aux informations et la participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État.

Cet engagement vise à assurer une forte implication des citoyens dans le processus budgétaire pour une transparence et une redevabilité dans la gestion des finances publiques.

L'évaluation de l'état de mise en œuvre de l'engagement s'articule autour des activités suivantes :

Organiser des rencontres d'information sur les grandes orientations du Budget de l'Etat de l'année n+1 à la société civile, au secteur privé et aux collectivités : cette activité qui a été proposée par la société civile vise à donner les orientations du budget de l'année n+1 à l'ensemble des acteurs cités, avant l'adoption du budget. Cependant, il faut signaler que les OSC sont impliqués dans la mise en œuvre de l'activité au niveau sectoriel avant l'élaboration du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP). Ce qui nous donne un taux d'exécution physique de 25%.

Renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les finances publiques : l'activité a été réalisée en 2017. Une formation à l'attention des représentants des OSC et de la DGB sur l'utilisation du portail BOOST a été faite. Elle est reprogrammée en 2019 dans le Plan d'actions opérationnel pour un coût de 2.340.000 F CFA. Le taux d'exécution physique pour cette activité est de 100%

Mettre en ligne sur le site web de la Direction générale du budget (DGB) et du MINEFID la liste des documents budgétaires à publier ainsi que les délais de publication auprès des utilisateurs : l'analyse diagnostique et la directive sur la diffusion des informations et données budgétaires sont en ligne à l'adresse www.dgb.gov.bf. Ils intègrent la liste des documents à publier sur le site web et le calendrier de publication (annexes). Les huit (08) documents clés à savoir la loi de finances, la loi de règlement, la loi de finances rectificative, les quatre (04) rapports trimestriels et le budget citoyen y sont publiés. Ces documents sont également sur le portail web BOOST²³.

Aussi, un autre portail web « BUDGET_OUVERT » www.budgetouvert.wordpress.com qui est un site complémentaire de www.dgb.gov.bf a été créé pour être disponible à tout moment, au cas où le site officiel serait inaccessible les utilisateurs pourront y continuer leur recherche.

D'autres sites contribuent à promouvoir la transparence budgétaire. Il s'agit des sites web de la Cour des Comptes (www.cour-comptes.gov.bf) qui est chargée de la production du rapport d'audit et de sa publication, de la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers (www.dgmp.gov.bf) et de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (www.arcop.bf).

Notons toutefois sur la base des statistiques des visionnages des sites internet, une faible consultation des documents budgétaires. Aussi, le format de publication des documents n'est pas facilement exploitable.

Pour améliorer la mise en œuvre de l'activité, il est prévu des formations à l'intention des représentants des organisations de la société civile (OSC) et de la DGB sur l'utilisation du portail web BOOST, à mettre à jour les données jusqu'en année n-1 (en recettes et en dépenses) et à mettre à jour les codes fonctionnels jusqu'en 2016 (budget objet). Une formation à l'intention des représentants des organisations de la société civile (OSC) et de la DGB sur l'utilisation du portail web BOOST a été faite. Le taux d'exécution physique pour cette activité est de 100%.

²³ BOOST est une application web de la Banque mondiale permettant de mettre en ligne des données budgétaires élémentaires. Il permet de partager l'information budgétaire dans un format dynamique adapté à la recherche. Il est adressé à toute personne ayant accès à internet

Organiser des rencontres de communication et d'information sur le budget : pour une meilleure coordination des activités liées à la communication sur le budget de l'Etat, les autorités du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) ont privilégié celle sur le budget citoyen qui est la traduction simplifiée du budget de l'Etat. Une campagne de communication sur le budget citoyen de l'année 2018 a été organisée du 12 au 23 mars 2018 dans les treize (13) régions (photos de campagnes et listes de présence). Elle a été menée par quatre (04) équipes présidées par les gouverneurs de régions. La campagne a regroupé des techniciens de la DGB, des hauts commissaires de province, des représentants du Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB), de vingt (20) représentants des Organisations de la société civile (OSC) par région, des maires des communes (urbaines et rurales) et des représentants des structures déconcentrées du MINEFID (DRI, TRC, DRB, DRCMEF, DREP, DRD, etc)

L'objectif principal de la campagne a été de communiquer sur le budget citoyen 2018 en vue de permettre aux citoyens de mieux s'approprier les actions gouvernementales (module de communication). Il s'est agi de :

- présenter le budget citoyen aux populations afin de leur permettre d'exercer leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale ;
- sensibiliser les populations sur leur devoir fiscal et leur rôle de veille citoyenne ;
- recenser les préoccupations et suggestions des populations en vue de leur éventuelle prise en compte dans les éditions futures.

Aussi, le budget citoyen de l'année 2019 a été conçu, traduit en quatre (04) langues et diffusé ([*Budget citoyen*](#)).

L'activité a coûté cinquante millions (50 000 000) FCFA, avec un taux d'exécution physique de 100%.

Relancer le journal « Budget infos »²⁴: la reprise du journal « Budget infos » est effective (budget citoyen 2018). En 2018, un premier draft a été élaboré et transmis aux autorités de la DGB pour amendement. En rappel, le journal budget infos apparaît chaque semestre. Dans le sens de ces orientations et en accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie de communication au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et du développement, il est un organe de communication spécifique au budget mis en place pour mieux informer et faire partager les expériences entre acteurs en charge de l'élaboration et de l'exécution budgétaire d'une part, et entre ces acteurs et les usagers et partenaires d'autre part, tant au niveau central que déconcentré. Le journal "Budget Infos", support d'information et de communication de la Direction Générale du Budget est ouvert à toutes les contributions et critiques positives devant contribuer à l'amélioration de la pratique budgétaire au Burkina Faso.

²⁴ Toutes les versions électroniques du journal budget infos sont accessibles à l'adresse suivante:

http://www.dgb.gov.bf/index.php?searchword=budget%20infos&searchphrase=all&Itemid=265&option=com_search

Le coût de réalisation de l'activité s'élève à 11 500 000 FCFA. L'activité est exécutée pour un taux physique de 50%.

Utiliser les canaux radio, télé et presse écrite afin de partager les informations et données budgétaires : un plan d'actions opérationnel sur la diffusion des informations et données budgétaires (plan d'actions) a été élaboré suite à un atelier tenu du 06 au 16 mai 2018. Ce plan prévoit le renforcement de l'utilisation de ces canaux innovants à partir de l'année 2019 avec des actions identifiées à cet effet. Il s'agira concrètement en ce qui concerne les médias de :

- réaliser et diffuser quatre (04) spots radiophoniques en quatre (04) langues ;
- réaliser des spots radiophoniques en plusieurs langues ;
- réaliser un (01) spot télévisuel et diffuser en quatre (04) langues ;
- animer des séances spéciales de communication en quatre (04) langues (radio et télé) ;
- réaliser et diffuser des articles au niveau de la presse écrite en quatre (04) langues ;
- réaliser et diffuser des articles au niveau de la presse en ligne

Ces activités sont évaluées à 47 542 000 FCFA. On note également des canaux comme le portail web « BOOST », les guichets de renseignement sur le budget, l'édition de la loi de finances (support papier et électronique) et les rencontres avec les partenaires qui permettent de partager les données budgétaires.

En outre, le Budget 2018 a fait l'objet d'une présentation par le Ministre de l'économie, des finances et du développement à l'émission télé dialogue citoyen sur les finances publiques pour un coût de sept millions quatre cent trente mille (7 430 000) FCFA. Le taux d'exécution de cette activité est de 100%

Produire et diffuser le budget citoyen dans les treize (13) régions : Le budget citoyen est régulièrement produit depuis 2015. Particulièrement celui de 2018 a fait l'objet de large diffusion dans les treize régions du 12 au 23 mars 2018 pour un coût de 50 000 000 FCFA. En termes de diffusion, cent (100) documents ont été remis dans chaque région, d'où un taux d'exécution physique de 100%.

Difficultés de mise en œuvre

Toutefois il est à noter un certain nombre de facteurs endogènes et/ou exogènes qui entravent la bonne diffusion des informations et données budgétaires dont les principaux sont :

- le faible niveau d'alphabétisation des citoyens ;
- les moyens limités des canaux de diffusion ;
- la faible connaissance du dispositif d'accès des usagers à l'information budgétaire

Perspectives

En plus des canaux sus cités, des activités ont été identifiées dans le but d'atteindre toutes les cibles. Il s'agit de :

- l'organisation de journées portes ouvertes de la DGB ;
- l'organisation d'Universités d'été de la DGB ;
- l'affichage des informations et données budgétaires dans les administrations à forte fréquentation.

Il est important de toutefois de relever que le coût des actions à mettre en œuvre demeure à rechercher.

L'engagement a connu globalement un taux exécution physique de 84,14%.

Engagement N°13 : Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal

Cet engagement vise à accroître la transparence par la reddition des comptes aux communautés. Il est porté par l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) et est mis en œuvre à travers quatre (04) activités :

Organiser des tournées de mobilisation et de sensibilisation sur le dialogue auprès des populations des 20 communes : le processus d'identification des communes n'a pas été effectif. Cependant, l'AMBF a pu rencontrer certains responsables de communes ou le conseil connu des difficultés de fonctionnement.

Former les membres des conseils municipaux aux techniques de dialogue et de redevabilité : les membres des conseils municipaux sont régulièrement formés aux techniques de dialogue et de redevabilité par des partenaires au développement (INADES-Formation, le Plan national de gestion des terroirs (PNGT), phase 3, Association du mode rural, et plusieurs partenaires dans le domaine du Jumelage).

Mettre en place un ou des comité(s) d'organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue : dans chaque commune existe un comité d'organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue. Cependant, ce comité n'est pas matérialisé par un texte.

Organiser un espace de dialogue avec présence obligatoire du maire : selon l'Association des maires du Burkina Faso (AMBF), la plupart des communes (3/4) organisent chaque année des sessions de dialogue avec la présence effective des premiers responsables des communes. Ces espaces de dialogue sont accompagnés par plusieurs organisations telles que : INADES-Formation, le Plan national de gestion des terroirs (PNGT), phase 3, Association du mode rural, et plusieurs partenaires dans le domaine du Jumelage.

Suivre les engagements /décisions par le comité : le suivi de la mise en œuvre des recommandations des espaces de dialogue est consigné dans le rapport spécial du maire qui doit être produit au présenté au plus tard le 30 mars de chaque année. Ce rapport a été produit par la majorité des communes.

Recommandations

- Accompagner financièrement la réalisation des activités ;
- Former les points focaux (certains n'étaient pas présents à l'élaboration du plan d'actions) ;
- Associer les points focaux aux activités du PGO.